

**AFFAIRES JURIDIQUES**

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE à 18h30**  
**Salle des Synodes**

---

**VERIFICATION DU QUORUM**

**Le 22 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 15 septembre 2022**

**Sous la présidence de Me Didier MOULY, Maire**

**Présents :**

**Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Guy CLERGUE, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA (à partir du point 23), M. Ali GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, Me Didier MOULY, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Évelyne RAPINAT, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme Virginie BIROCHEAU (à M. Yann RUDENT), Mme Cyrielle BOUISSET (à M. Éric PARRA), M. Jean-Paul CESAR (à M. Bertrand MALQUIER), M. Jean-Pierre COURREGES (à M. Guy CLERGUE), Mme Sylvie COUSIN (à Mme Sylvie ALAUX), M. Vincenzo GIARDINA (à M. Jean-Michel ALVAREZ jusqu'au point 22), M. Claude LEBESSOU (à Mme Evelyne RAPINAT), Mme Marie-Christine PINET (à M. Jacques PAIRO), Mme Sophie PONS-PELOFY (à Me Didier MOULY)**

**Absents :**

**Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ, Mme Gaëlle PAVAN, Mme Viviane THIVENT**

**Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**  
**Mme Évelyne RAPINAT**



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022.....   | 4  |
| 2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....   | 4  |
| 3 - AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL .....  | 5  |
| 4 - RESSOURCES HUMAINES - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION.....  | 5  |
| 5 - RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL .....  | 6  |
| 6 - RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU CCAS .....   | 7  |
| 7 - INTERCOMMUNALITÉ - RGPD - DPO - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE – MISSION DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....   | 7  |
| 8 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION CONCEPTION ET RÉALISATION DE REPORTAGES VIDÉO AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME CÔTE DU MIDI .....   | 8  |
| 9 - FINANCES - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE AU CCAS POUR L'EXERCICE 2023.....   | 8  |
| 10 - FINANCES - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION 2023.....  | 9  |
| 11 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE RÉGISSEUR - RÉGIE DROITS D'ACCÈS BORNE JEAN JAURÈS .....   | 9  |
| 12 - FINANCES - REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES.....   | 10 |
| 13 - FINANCES - REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES.....  | 10 |
| 14 - FINANCES - REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE PERÇUE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE À LA COMMUNE CONCERNANT LES INSTALLATIONS ÉOLIENNES ET PHOTOVOLTAÏQUES IMPLANTÉES SUR SON TERRITOIRE..... | 11 |
| 15 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL .....  | 13 |
| 16 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DES PORTS .....   | 13 |
| 17 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL .....   | 13 |
| 18 - FINANCES - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES GARANTIES D'EMPRUNT .....  | 14 |
| 19 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022 - BUDGET PRINCIPAL.....  | 14 |

|   |    |
|---|----|
| 20 - FINANCES – VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)...  | 16 |
| 21 - REGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DES FÉRIES DE NOËL 2022 .....  | 17 |
| 22 - FONCIER - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE - HÉLISTATION .....  | 18 |
| 23 - FONCIER – CESSIION PARCELLE AK 389 AU PROFIT DU GRAND NARBONNE - AVENUE DE PROVENCE.....   | 19 |
| 24 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA SAFER - M. MENETRIER - AVENANT N°1.....   | 20 |
| 25 - FONCIER - CESSIION PARCELLE EO 139 - MALVÉSI AU PROFIT DE M. MONIE .....   | 22 |
| 26 - FONCIER - ACQUISITION DOMAINE KARANTES LE BAS SIS LIEUDIT LES EXALS À NARBONNE PLAGE .....   | 25 |
| 27 - FONCIER - ACQUISITION EMPRISE PARCELLE AP N°434 SISE ALLÉE CHRISTOPHE DOMINICI.....  | 26 |
| 28 - FONCIER - ACQUISITIONS D'EMPRISES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CDR - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE.....   | 26 |
| 29 - FONCIER - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE - TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TOTEM - AVENANT N°1.....   | 26 |
| 30 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE, LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) DE L'AUDE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE..... | 27 |
| 31 - ESPACE PUBLIC - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE EST DE NARBONNE - PROLONGATION DE DURÉE.....  | 27 |
| 32 - SPORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE LA NAUTIQUE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIR EXTRÊME GLISSE 2022.....  | 28 |
| 33 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPEL À PROJET 2022/2023- INTERVENTION DES ASSOCIATIONS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE .....   | 28 |
| 34 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022 – ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS EN DIRECTION DES 0-18 ANS - MODIFICATIF .....   | 29 |
| 35 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION CHÈQUES-LIVRES.....   | 30 |
| 36 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) NARBO VIA .....  | 30 |
| 37 - CITOYENNETÉ - AVENANT N°5 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE.....   | 31 |
| QUESTIONS DIVERSES.....   | 31 |
| 38 - MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE «NARBONNE EN COMMUN» .....  | 42 |

La séance est ouverte à 18h30

**Monsieur le Maire :** Mesdames et Messieurs, bonjour pour ce Conseil municipal de reprise. Tout d'abord, je tiens à vous préciser que Mme Alexandra IBANES, par courrier reçu le 22 septembre, a donné sa démission, à regret, de sa fonction et de son mandat de conseillère municipale et communautaire. C'est la raison pour laquelle aussitôt reçu ce document, Mme Gaëlle PAVAN a été invitée à se présenter à ce Conseil municipal puisqu'elle est la suivante sur la liste menée par M. SAINTE-CLUQUE et ce dans le cadre des dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais également, bien entendu, par l'article L.170 du Code Électoral. En procédant à l'installation de Mme Gaëlle PAVAN, je vais faire l'appel comme cela est traditionnel.

**M. le Maire procède à l'appel nominal et à l'installation Mme Gaëlle PAVAN en remplacement de Mme Alexandra IBANES, démissionnaire**

**Monsieur le Maire :** Le quorum étant atteint, vous connaissez les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'avoir comme auxiliaires au secrétariat les différentes personnes habituellement nommées plus une.

Je pense que vous avez tous constaté dans notre salle ce soir la présence de petits enregistreurs posés sur des tables au sein de ce Conseil municipal. Ne soyez pas surpris, ce ne sont pas des micros espions, ce sont des enregistreurs qui permettent à Mme Diletta RIVES – présente sur la droite de M. MALQUIER – de pouvoir retranscrire en sténotypie l'ensemble du Conseil municipal. Pour ceux qui sont au Conseil communautaire, vous connaissez cette technique et vous connaissez Diletta puisqu'elle réalise depuis longtemps la reproduction en sténotypie de nos Conseils. C'est nouveau pour nous, mais c'est une obligation légale, d'où sa présence à partir de ce premier Conseil municipal. Vous l'aurez parmi nous tout au long des autres Conseils municipaux.

*Arrivée de Mme Dominique MARTIN-LAVAL à 18h38*

Il faut un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à ce poste, comme d'habitude, Évelyne RAPINAT. S'il n'y a pas d'oppositions, merci de la conforter dans ce rôle très important.

## **1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations, des remarques ou des précisions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire :** Ce sont les décisions prises entre les deux Conseils municipaux et qui se trouvent dans votre dossier. Y a-t-il des questions sur ces différentes décisions qui ont été prises ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 41  
Contre : 1  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à la majorité

### **3 - AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** C'est une mise à jour du règlement intérieur par modification réglementaire. Des nouveautés ont été introduites par une ordonnance du 7 octobre 2021 et une loi du 21 février 2022. Ce sont des modifications à la marge qui n'impactent pas forcément les élus du Conseil municipal. Cela concerne par exemple ce que M. le Maire vient de vous dire à propos de la sténotypiste qui prend le procès-verbal en direct, mais également la publication du compte-rendu de la séance, signé par le Maire et le ou les secrétaires de séance, sur le site Internet de la Ville et non plus sur le panneau d'affichage à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Voici les changements de ce règlement intérieur.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions sur la modification ponctuelle de ce règlement intérieur ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **4 - RESSOURCES HUMAINES - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX :** Merci, Monsieur le Maire. Les conditions d'exécution du service public peuvent justifier l'attribution d'un logement de fonction aux agents territoriaux affectés sur certains emplois. La réglementation prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par la collectivité, gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Le Code général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit qu'un logement, par nécessité absolue de service, peut être attribué gratuitement lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité. Si ce régime juridique exclut tout paiement de loyer/redevance, le bénéficiaire du logement doit supporter l'ensemble des charges locatives ainsi que les consommations de fluides. Dans ces conditions, la collectivité propose d'actualiser la liste des emplois ouvrant droit à un logement de



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

fonction attribué par nécessité absolue de service en portant la gratuité du logement. Les 16 logements de fonction concernent : 8 agents du Centre technique municipal en charge des interventions sur Narbonne ville en dehors des horaires de fonctionnement du service ; 4 agents d'exploitation des équipements sportifs dont le logement est situé dans l'enceinte des équipements tels que le Parc des sports et de l'amitié, le stade Saint-Salvayre, le complexe sportif et la plaine de jeux de Montplaisir ; le gardien du château de Montplaisir ; le gardien du Picou ; le responsable technique des cimetières ainsi que le gardien du site des anciens établissements MICHAUD qui héberge la sécurité civile. Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, je vous propose d'approuver les nouvelles dispositions d'attribution des logements de fonction.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## 5 - RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : La Ville de Narbonne a mis en place le télétravail dès le début de la période de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité de ses missions de service public. Le télétravail a été déployé en mars 2020 dans l'urgence sanitaire et avec la réglementation dérogatoire prévue à ce moment. Nous vous proposons de mettre en place le télétravail dans la collectivité dans le cadre réglementaire en vigueur afin de sécuriser les encadrants et les télétravailleurs quant à l'environnement de travail, l'organisation des missions ainsi que les aspects matériels. Une charte fixe les modalités d'organisation dont les principales sont : l'engagement du télétravail ne peut se faire que sur la base du volontariat de l'agent et ne peut pas être imposé par la collectivité ; l'éligibilité des activités fondées sur la notion d'activités dites « télétravaillables » est de compatibilité avec l'intérêt du service public ; l'organisation planifiée avec 4 jours minimum de présence par semaine sur le lieu d'affectation ; les agents non encadrants pourront choisir soit un jour fixe par semaine, soit un jour par quinzaine ou deux demi-journées par semaine ou une demi-journée par semaine ; les managers encadrants pourront exercer le télétravail un jour par semaine ; la faculté de solliciter de façon exceptionnelle le télétravail pour raison médicale pourra aussi être mise en application ; la collectivité assure la prise en charge, la maintenance et la réparation des équipements et logiciels informatiques, la sécurité des systèmes d'information et la protection des données ; une période d'expérimentation du télétravail est prévue pour une durée de 6 mois afin de mesurer l'efficacité du dispositif et son adéquation avec les objectifs poursuivis.

Vu l'avis favorable du CTP, je vous propose d'approuver la mise en place du télétravail suivant les modalités décrites dans la charte.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **6 - RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU CCAS**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Afin de permettre au CCAS de Narbonne de poursuivre dans les meilleures conditions ses missions essentielles auprès de la population narbonnaise – que sont l'action sociale ainsi que l'aide et l'accompagnement à domicile – un agent de la Ville est mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour une durée de 3 ans, renouvelable, pour y exercer à temps complet la fonction de directrice. Cette disposition s'exercera, conformément aux textes, à titre gratuit.

**Monsieur le Maire** : On vous demande d'approuver cette convention. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **7 - INTERCOMMUNALITÉ - RGPD - DPO - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE – MISSION DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Conformément aux textes, le Grand Narbonne a souhaité pouvoir confier la mission de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données au service référent RGPD et missions d'analyse et de gestion de la Ville de Narbonne exerçant la fonction de délégué à la protection des données afin d'une part de pouvoir bénéficier de son expertise technique, mais également d'envisager une meilleure synergie entre les deux collectivités. À cet effet, il est proposé d'approuver la convention qui définit le champ, les règles de mise en œuvre et les missions. Cette convention est proposée pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et correspond à un besoin estimé à environ 0,20 équivalent temps plein. En contrepartie, la Ville de Narbonne tarifiera chaque mission en prenant en considération uniquement le coût réel du service à savoir la rémunération de l'agent ramené à un coût forfaitaire fixe.

**Monsieur le Maire** : Je voudrais préciser qu'il s'agit de mutualisation entre les communes et l'Agglomération et que cela fait suite notamment à la mutualisation de services comme celui de la communication où il y a des prestations – Mme THIVENT n'est pas là, mais M. RUDENT saura lui dire – qui sont fournies en ce qui concerne la vidéo, par exemple, mais pour lesquelles il n'y a pas d'embauches. C'est justement pour maîtriser la masse salariale pour ne pas avoir de nouvelles embauches que cette mutualisation intervient au travers des agents. En l'espèce, c'est M. FABRE qui, au sein de la Ville, gère le RGPD et il le gèrera en fonction des dispositions prévues par la convention au sein du Grand Narbonne. C'est un travail identique d'information et de protection et c'est en même temps une possibilité de mutualiser un service. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **8 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION CONCEPTION ET RÉALISATION DE REPORTAGES VIDÉO AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME CÔTE DU MIDI**

*Stéphanie KAISER*

**Madame Stéphanie KAISER :** Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui s'inscrit dans le prolongement de celle votée en octobre dernier et qui permettait de créer une synergie entre les services « communication » de la Ville et de l'Agglomération. Pour rappel, cela permet désormais au pôle vidéo de la Ville d'effectuer des reportages pour le compte du Grand Narbonne. Cette convention permettra au pôle vidéo de réaliser des reportages pour le compte de l'Office de tourisme Côte du Midi. L'objectif est d'une part de bénéficier de l'expertise technique du pôle vidéo de la Ville, mais également de créer des synergies entre les deux entités afin de faciliter et d'améliorer leurs communications respectives. Comme pour le Grand Narbonne, ces prestations feront l'objet d'une tarification qui sera versée à la Ville. Cette convention limite le nombre de reportages effectués pour le compte de l'Office de tourisme à 12 par an et elle est proposée pour une durée de 3 ans. Je vous propose donc d'approuver la convention jointe en annexe : mise en œuvre de prestation de service mutualisé de conception et réalisation de reportages entre la Ville et l'Office de tourisme Côte du Midi.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **9 - FINANCES - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE AU CCAS POUR L'EXERCICE 2023**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle, récurrente et annuelle, il s'agit de l'avance de trésorerie versée au CCAS pour un montant de 300 000 €.

**Monsieur le Maire :** Dans ce cadre, vous m'autorisez en tant que Président du Conseil d'administration du CCAS à attirer l'attention de l'ensemble des élus et notamment du conseiller départemental sur la difficulté qui existe aujourd'hui – et nous ne sommes pas le seul CCAS et la seule commune à le constater – car le Département n'aligne pas sa participation aux frais de l'aide à domicile au coût de certains domiciles. Le coût d'équilibre est de 25 € par agent et par heure et il ne nous est remboursé que 20 €. On a fait une démarche auprès de Mme la Présidente du Conseil départemental. Je pense que tout le monde a en mémoire dont vous, Monsieur le conseiller départemental, le coup de colère de M. Édouard ROCHER qui a énormément communiqué là-dessus et les CIAS de notre territoire sont dans le même cas. Pourriez-vous appuyer la demande qui remonte depuis le printemps dernier auprès de la Vice-Présidente en charge du social et auprès de Mme la Présidente pour que ce dossier puisse être rouvert et que l'on puisse, autour d'une table ronde, discuter de l'ensemble des contreparties, des aides et de la participation du Conseil départemental au fonctionnement de notre CCAS ? Je vous en remercie.

Peut-on voter cette délibération, s'il n'y a pas de questions à poser?

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **10 - FINANCES - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION 2023**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Pour 2023, on vous propose de recruter 15 agents recenseurs dont 1 pour Narbonne-Plage et 4 suppléants les accompagneront pour un coût global de 34 000 € et une réversion par la dotation forfaitaire de recensement de l'État de 11 200 €. Pour 2023, il vous est proposé un taux de rémunération des agents recenseurs égal à celui de l'année dernière.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **11 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE RÉGISSEUR - RÉGIE DROITS D'ACCÈS BORNE JEAN JAURÈS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : La régisseuse Marion IVORRA était en charge de cette partie sur la borne d'accès à Jean JAURÈS. Jusqu'à présent, cela se faisait par des badges avec une caution demandée aux usagers. Le badge a été retiré, c'est une lecture de plaque optique. Il y a un petit déficit de 30 € sur cette régie et on vous demande de décharger Marion IVORRA de cette problématique.

**Monsieur le Maire** : Je pense qu'il n'y aura pas de difficulté sauf s'il y a des interventions. S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**12 - FINANCES - REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est un peu plus technique, ce sont les conséquences du pacte financier et fiscal que nous avons voté au Grand Narbonne et ratifié dans les communes. Ce pacte fiscal qui représente la solidarité intercommunale prend des engagements réciproques entre l'Agglomération et les communes avec des reversements de fiscalité en fonction des compétences des uns et des autres. Cette délibération concerne les 4 Zones d'Activité de Narbonne : Plaisance, La Coupe, Croix Sud et Saint-Germain et c'est la mise en application de ce partage de fiscalité. L'impact, à ce niveau, est assez faible. Si on prend l'exemple de 2020, ce serait un partage de croissance fiscale de 400 000 € pour chacune des deux collectivités.

**Monsieur le Maire** : Cela concerne la taxe d'aménagement. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**13 - FINANCES - REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Toujours sur ces Zones d'Activité communautaires, là il s'agit d'un partage de croissance fiscale dans le cadre d'un second périmètre. Vous l'avez vu dans la délibération, plusieurs cas de figure et, là aussi, un impact moindre puisqu'on parle uniquement de croissance fiscale. S'il y a une croissance des permis de construire sur les Zones d'Activité forcément il y aura une réversion plus importante. Aujourd'hui, l'impact pour la Ville de Narbonne est relativement neutre.

**Monsieur le Maire** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **14 - FINANCES - REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE PERÇUE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE À LA COMMUNE CONCERNANT LES INSTALLATIONS ÉOLIENNES ET PHOTOVOLTAÏQUES IMPLANTÉES SUR SON TERRITOIRE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Cela concerne le photovoltaïque et l'éolien sauf qu'à Narbonne nous n'avons pas d'éolien à présent, mais la délibération vaut pour le futur. C'est pareil, c'est la conséquence du pacte financier et fiscal de solidarité et cela concerne la réversion de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de la CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau. Là aussi, un modus operandi de répartition de la fiscalité entre les deux collectivités. Pour vous donner un ordre d'idée et un repère, pour l'année 2022, ce serait une réversion dans l'autre sens – c'est l'Agglomération qui reverserait à la Ville de Narbonne – d'environ 40 000 € concernant le photovoltaïque.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Monsieur le Maire, nous considérons qu'il est tout à fait normal que la municipalité puisse obtenir des subsides provenant de ces équipements de par les recettes qu'ils procurent, mais également des inconvénients et des nuisances causées par leur implantation dans la commune de Narbonne. C'est amusant parce que lorsque vous avez présenté ce dossier, vous n'avez parlé que du photovoltaïque et justement M. MALQUIER vous a repris en vous disant : «*Et l'éolien*». Je voulais savoir – mais je crois que j'ai déjà la réponse à ma question puisque vous verdissez au fur et à mesure des Conseils municipaux – si aujourd'hui vous étiez favorable à l'éolien.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas le sujet du jour donc je n'y répondrai pas. Par contre, je vous dirai qu'aujourd'hui l'État nous impose une charte catastrophique sur le photovoltaïque par laquelle les communes ne sont pas concernées, mais ce sont les EPCI comme le Grand Narbonne et les différentes associations d'élus. Dans le cadre des réunions avec la DDTM sur cette charte, il y a une opposition formelle de l'ensemble du Département – et notre conseiller départemental pourra le confirmer – sur cette charte imposée. Cela priverait l'intégralité du Département de photovoltaïque sous forme de fermes ou de champs. Ce n'est pas normal puisque nous avons par exemple sur la Ville de Narbonne les territoires du PPRT qui peuvent faire l'objet – il y en a déjà deux – de fermes photovoltaïques qui ne sont pas une nuisance pour les riverains ni pour la population en général et qui représentent un plus d'abord dans le cadre de la transition écologique et ensuite dans le cadre du revenu pour notre collectivité. Une loi sur les énergies renouvelables serait proposée en octobre prochain à l'Assemblée nationale dans laquelle il y aurait tout un chapitre relatif à ces fermes photovoltaïques et à cette charte. La DDTM, sous la pression de la Préfecture, a stoppé les réunions de travail et nous verrons, après le vote de cette loi, si les discussions reprennent.

C'est pareil avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Aujourd'hui, les EPCI travaillent avec la DDTM sous la demande expresse des Préfectures sur les modalités d'éventuels aménagements au regard notamment des agriculteurs et des zones agricoles. C'était le sujet d'un reportage sur l'Aude avec des terres qui ne pourront pas faire l'objet d'aménagements urbanistiques en raison de ce ZAN. C'est aujourd'hui en grande discussion, mais là aussi, l'ensemble du Département et de tous ceux qui participent à ces réunions va dans le même sens. Nous sommes opposés à ce qu'on nous impose en tant que collectivité, quelle qu'elle soit, des règles. Une loi existe et on va, à travers cette loi, régir – même si on la conteste – pour que rien d'autre ne s'ajoute à la loi.

**Madame Milanka PETROVIC** : Tout d'abord, je voulais revenir sur le paragraphe de l'annexe en page 3 de la convention de reversement d'une partie de la fiscalité économique, perçue sur le Grand Narbonne, concernant les installations éoliennes et photovoltaïques implantées sur son territoire. On peut lire : «*Afin de tenir compte des inconvénients et de compenser les nuisances supportées par les communes d'implantation de ces installations, il a été décidé qu'une partie du produit de la CFE, de la*



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

*CVAE et de l'IFER perçues par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne serait reversée aux communes d'implantation*». J'ai quelques questions. Quels sont donc ces nuisances et inconvénients supportés par les communes dont vous parlez ? S'agit-il de nuisances sonores, visuelles, sur les riverains, sur les animaux, sur l'écosystème marin, sur le nombre d'oiseaux tués par collision sur les pales, la déforestation ou bien sur le tourisme ? Puisque cela abîme nos magnifiques paysages. Autre chose, il n'y a pas de chiffrage dans cette délibération, ni en annexe. Pourquoi ? S'agit-il de nuisances permanentes ? Comment sont-elles évaluées ? Comment sont-elles compensées ou sont-elles purement arbitraires ? Quelles sommes représentent ces taxes, dans quelles communes ? Combien de puissance a été installée et combien rapporte-t-elle ?

Tout un tas de questions que l'on peut se poser à la lecture de cette délibération. J'ai pu trouver quelques chiffres notamment dans la charte qualité pour la production d'électricité renouvelable (éolien et solaire) en Narbonnaise et j'ai constaté que le coût du kilowatt installé est à 660 € pour le photovoltaïque, à 740 € pour le solaire thermique (NARBOSOL) et à 1 500 € pour l'éolien. L'éolien apparaît comme l'énergie renouvelable la plus chère, sans parler de ses nuisances, du coût du démantèlement et du recyclage des pales et des socles. Or, Emmanuel MACRON, lors de son déplacement à Belfort, le 10 février 2022, a rappelé son engagement en faveur du doublement de l'éolien terrestre. Personnellement, je ne suis pas très favorable à l'éolien terrestre par contre je le suis pour l'éolien en mer dont la rentabilité est bien meilleure et couplée avec l'hydrogène c'est une très bonne idée. Pour finir, nous avons la chance d'avoir sur Narbonne ces trois types d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque et solaire thermique. Nous avons les installations les plus grandes de France et la région la plus ensoleillée. Je pense qu'il serait donc intéressant de faire un bilan ou une étude comparative de la productivité réelle de ces énergies, une fois installées au sol. On connaît le coût d'installation, mais quelle est la rentabilité réelle des projets à l'usage ? Finalement, ne serait-il pas plus judicieux de réallouer ces taxes aux projets les plus rentables ? D'autant plus que ces montants vont être multipliés dans les années à venir puisque l'objectif est de passer au 100 % renouvelable. Par manque de visibilité sur cette délibération, je m'abstiendrai.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** C'est une chronologie, là on parle de la fiscalité donc de la réversion de la fiscalité. Effectivement, la raison de la réversion de la fiscalité concerne les gênes paysagères essentiellement. Ensuite, il n'y a pas d'éolien à Narbonne – ce que nous venons de dire en préambule – donc nous ne sommes concernés que sur la partie photovoltaïque. Il faut que vous repreniez le pacte fiscal et financier voté à l'Agglomération et ensuite que vous posiez ces questions concernant d'autres territoires au Grand Narbonne ou aux Maires concernés. En ce qui concerne Narbonne, on n'a pas de chiffrage puisqu'on part d'un pacte fiscal et financier que l'on adopte en fonction des chiffres de la fiscalité liée à l'économie. Eh bien, chaque année, un calcul sera fait. Je vous redonne le chiffre avec plus d'exactitude, il s'agit de 46 362 € au titre du photovoltaïque qui seront reversés par la Grand Narbonne à la Ville de Narbonne. Il ne peut pas être arrêté dans une délibération qui vaut pour l'avenir puisque chaque année, en fonction de l'assiette fiscale sur laquelle sera calculé ce taux, forcément il y aura une évolution. Il ne peut pas y avoir de somme figée dans la délibération qui vous est présentée aujourd'hui.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

## **15 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Cette délibération est également récurrente, vous l'aurez à épisodes réguliers. C'est la conséquence des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Nous devons, à épisodes réguliers, dresser le tableau des créances douteuses qui deviennent au bout d'un certain temps, en fonction de la qualité de l'utilisateur du service public, irrécouvrables et doivent s'éteindre et disparaître de la comptabilité publique. C'est le cas de cette délibération et de la 17 puisqu'une fois que nous aurons déclaré éteintes ces créances irrécouvrables, nous pourrons voter le nouveau tableau avec le taux de répartition. Ici, on vous demande de voter sur le Budget Principal, en admission en non valeur de créances irrécouvrables, la somme de 107 578,55 €.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **16 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** C'est la même chose pour le Budget Annexe des Ports, cela porte de 2013 à 2019 et le montant est beaucoup plus faible : 4 630,97 €.

**Monsieur le Maire :** S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **17 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Maintenant que nous avons voté la disparition de ces 107 000 € pour le Budget Principal, on actualise le montant des provisions pour créances douteuses. Sur la seconde page de la délibération, vous avez le tableau et vous voyez que la nouvelle provision sera de 273 273 € au 31 décembre 2022. C'est une règle comptable, c'est-à-dire que l'on estime le taux d'irrécouvrabilité en partant de 100 % pour celles qui sont certaines de ne jamais être recouvrées, jusqu'à 1 % pour les dernières, celles de 2022, sur lesquelles il subsiste un doute quant au recouvrement. Le deuxième tableau concerne la mise à jour. Sur la deuxième ligne, vous retrouvez la

reprise de provision de 107 578 € que nous avons effectuée à l'instant et vous verrez sur la dernière ligne qu'il nous faudra inscrire des crédits nouveaux – que nous verrons un peu plus tard dans le Conseil, intégrés à la délibération modificative du Budget 2022 – pour un montant de 63 000 €.

**Monsieur le Maire** : On peut voter.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **18 - FINANCES - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES GARANTIES D'EMPRUNT**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : En accord avec le Grand Narbonne, il est décidé de la création d'un Comité d'agrément pour valider les cautionnements qui se font sur les bailleurs sociaux afin d'interdire, par exemple, les amortissements différés sur plus de 3 ans et d'encourager des bailleurs privés à se diriger davantage sur les banques qui sont leurs actionnaires que vers la collectivité pour immobiliser des fonds, pas souvent à risque, mais qui peuvent le devenir. Pour l'Agglomération, le montant de ces cautionnements commence à devenir important, pour la Ville ce n'est pas trop le cas, donc il était nécessaire de créer ce Comité d'agrément pour valider le cautionnement des bailleurs sociaux.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **19 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Une décision modificative n°3 interviendra certainement sur le Budget 2022. S'agissant de celle-ci, au niveau du fonctionnement: 284 000 € en recettes et 284 000 € en dépenses. Quelles sont ces dépenses nouvelles ? Ce sont les décisions supplémentaires prises, à l'échelle gouvernementale, sur les masses salariales à hauteur de 96 000 € d'impact sur les ressources humaines; l'augmentation de l'indice minimum; l'augmentation du salaire minimum de 2 % et, au 1<sup>er</sup> septembre, la refonte des grilles des catégories B. Finalement, on adapte le Budget RH au fil de l'eau en fonction des annonces gouvernementales. Cette fois, nous l'augmentons de 100 000 €. Ensuite, des provisions pour risques de contentieux ont été ajoutées au Budget ainsi que la provision pour créances douteuses, bien sûr, dont je vous parlais il y a un instant, en fonction de laquelle on réintègre ces 63 000 €.

Comment équilibre-t-on cette section de fonctionnement? En recettes, on va aller chercher une nouvelle recette chez DALKIA. Un avoir se cumulait d'année en année que nous avons transformé en une facture d'un montant de 200 000 € qui couvre quasiment les trois quarts de cette recette. Ensuite, nous réalisons quelques ajustements des reprises de provisions sur compte qui nous permettent d'équilibrer 284 000 € de chaque côté sur la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, les montants sont plus importants: 2 200 000 € de dépenses nouvelles; 2 200 000 € logiquement en recettes. Au niveau des dépenses, il s'agit de taxes d'aménagement et des permis annulés et remboursés au niveau des aménageurs. Il s'agit également de la partie étude des opérations «loges» qui ont pris de l'avance puisque nous avons un objectif de livraison au troisième voire quatrième trimestre 2023. Les permis ont été acceptés au mois d'août et les travaux commenceront très prochainement donc des paiements ont été versés en avance aux groupements retenus pour le travail des loges. Sur le Grand Castelou également 320 000 € puisque, là aussi, la phase opérationnelle a été déclenchée rapidement.

**Monsieur le Maire** : Au Grand Castelou, c'est la commune qui avance les sommes et les partenaires viennent ensuite verser leur contribution.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Comment équilibre-t-on? Avec un emprunt d'équilibre pour 1 775 000 €. Je fais appel à vos souvenirs à court terme. Nous avons inscrit au Budget Primitif, voté il y a un an, 13 300 000 € d'emprunt d'équilibre. Finalement, au Budget Supplémentaire, nous avons abaissé de 9 800 000 € cet emprunt pour atterrir à 3 500 000 €. Nous ajoutons 1 700 000 € donc nous serons toujours sur une courbe de désendettement et l'emprunt d'équilibre total (décisions modificatives et Budget Primitif) représente 5 200 000 €. Ensuite, quelques recettes complémentaires : un transfert de voirie à hauteur de 300 000 € avec le Département à travers une convention de rétrocession de voirie et une notification de l'État avec une augmentation des amendes de police nationale, pour un montant plus faible. Voilà l'équilibre des deux sections d'investissement et de fonctionnement. Je vous propose d'adopter cette décision modificative n°2.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Merci, Monsieur le Maire. Vous faites quelques modifications techniques liées notamment à l'augmentation de l'indice pour les fonctionnaires et pour les loges et c'est très bien. La seule chose qui nous a un peu étonnés c'est que lorsqu'on regarde – en page 15, mais en général le document tel qu'il est établi – notamment les dépenses énergétiques, on s'aperçoit qu'il n'y a pas du tout de changement. Ce sera peut-être dans la modification n°3, mais celle-ci est faite pour durer jusqu'au mois de décembre 2022. Si on prend l'exemple de l'électricité, elle coûte à la Ville de Narbonne 1 660 000 €, ce qui est déjà pas mal; le chauffage urbain 400 000 €; le carburant 140 000 €. On est à plus de 2 000 000 €. Les lignes «dépenses supplémentaires» sont à zéro. Lors de l'Assemblée générale de l'association des Maires de l'Aude – à laquelle vous avez participé, Monsieur le Maire, le 19 septembre dernier – le Président de l'association M. Éric MENASSI, le Maire de Trèbes, a ouvert la séance en déclarant : «*Notre responsabilité d'exemplarité est totale sur ce sujet. Bien sûr, nous devons nous battre sur le bouclier, sur la Dotation Globale de Fonctionnement, mais on ne peut pas, dans les années qui viennent, ne pas montrer l'exemple tout en demandant aux particuliers de faire des efforts*». Le Président du SYADEN, Régis BANQUET, Maire d'Alzonne, a annoncé des factures multipliées par 3 pour le gaz, par 3 ou 4 pour l'électricité, ce qui implique, je le cite : «*Un travail à faire sur les économies*».

Nous avons 3 questions simples à vous poser. La première : la ligne budgétaire votée pour les dépenses énergétiques lors du vote du Budget Principal est-elle suffisante pour faire face, jusqu'à fin 2022, aux augmentations qui sont déjà intervenues? Deuxième question : quelles sont les prévisions d'augmentation des dépenses énergétiques pour l'année 2023? Les services ont-ils déjà



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

prévu plusieurs scénarii, du pire au moins mauvais, afin d'avoir une idée ? Et surtout, dans l'attente d'une éventuelle intervention de l'État pour limiter les effets de l'augmentation du coût des énergies sur les collectivités comme la nôtre – qui doit d'ailleurs faire l'objet du vote d'une motion établie par Narbonne en commun, à la fin de cette séance – quelles mesures avez-vous prévues pour baisser les consommations énergétiques de la Ville de Narbonne pour limiter les dépenses de fonctionnement ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Vous faites du «*teasing*» sur votre motion... Sur la partie financière, nous ne l'avons pas forcément anticipé au Budget Primitif, c'est au Budget Supplémentaire que nous avons augmenté cette partie dont l'éclairage public représente une part prépondérante pour la Ville de Narbonne. Certainement, lors de la décision modificative n°3 dont je vous parlais, on aura un ajustement, mais moins important de ce qu'on avait prévu. Après, il est très difficile d'anticiper puisqu'on a des marchés différents, on a des fonctionnements différents sur l'électricité et le gaz, un certain nombre de choses dont on pourra parler après sur la partie motion.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas que ces marchés. Les montants des approvisionnements en matériaux en général sur l'ensemble des travaux réalisés avec les entreprises qui supportent des augmentations qu'il va falloir prendre en compte dans votre décision modificative n°3.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Sur le Budget Supplémentaire, on avait déjà anticipé les clauses de révision des marchés par rapport au coût des matériaux et des matières premières qui avaient déjà impacté en cours d'année de nombreux marchés.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Et en ce qui concerne surtout les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour baisser la consommation, je pense que vous avez déjà une petite idée. Vous avez vu que les entreprises s'y mettent, les collectivités en parlent aussi. Avez-vous déjà ciblé quelques postes sur lesquels il va falloir faire attention au niveau de la collectivité ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** On y reviendra tout à l'heure.

**Monsieur le Maire :** S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 5

Le conseil adopte à la majorité

## **20 - FINANCES – VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** La Chambre Régionale des Comptes nous recommande fortement d'avoir, pour la transparence budgétaire, cette vision globale, calendaire à travers l'échéancier des dépenses d'investissement. Les APCP sont des autorisations de programmes qui correspondent à des crédits de paiement de l'autre côté. Le nouveau tableau vous est présenté en conséquence de la décision modificative n°2. Les deux lignes qui ont changé sont : création des loges du Parc des sports et de l'amitié pour laquelle on anticipe sur 2022 un montant prévu initialement à 243 000 € et finalement de 1 200 000 € de dépenses dès cette année ; pareil pour le Grand Castelou, on passe de

2 680 000 € à 3 000 000 €. Voilà pour les changements sur ce tableau de transparence budgétaire en fonction des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **21 - REGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DES FÉERIES DE NOËL 2022**

*Éric PARRA*

**Monsieur Éric PARRA** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, comme tous les ans, d'organiser le déplacement des marchés durant la période des « Fêtes de Noël ». Les marchés concernés sont ceux qui opèrent sur le Cours Mirabeau et sur la promenade des Barques sans entrer dans le détail des horaires. Ces déplacements sont prévus pour la période entre le 21 novembre et le 8 janvier qui ne correspond pas forcément aux dates des Fêtes, mais qui couvre le temps nécessaire de montage des manèges et des chalets. Je précise qu'il s'agit de décisions prises en consultation avec le syndicat professionnel des marchés et les 3 associations de commerçants qui les représentent.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Yann RUDENT** : J'ai juste une intervention sur le déplacement des marchés. On l'avait déjà dit l'année dernière à propos particulièrement du marché bio qui, en raison de sa petite taille et du lieu où il est déplacé, perd vraiment de son intérêt. Le marché bio se demande s'il serait possible d'avoir une solution d'éloignement moins importante que celle derrière les passerelles. Nous en avons parlé l'année dernière, mais il n'y avait pas eu de solution. C'est un marché dont les exposants vont avoir une difficulté à survivre durant la période de Noël.

**Monsieur le Maire** : Je ne partage pas votre sentiment sur la taille du marché. Ce n'est pas un petit marché, aujourd'hui c'est un grand marché puisqu'il y a de plus en plus d'exposants. C'est en plus du direct, du circuit court et ce marché, à ce jour, n'a pas de baisse de fréquentation, bien au contraire. On le déplace simplement de moins de 150 m à un endroit où il y a un stationnement facile à proximité et surtout – je vous l'ai dit ou Mme COUSIN l'a précisé l'année dernière – c'est là où la Ville a effectué des travaux en ce qui concerne le marché alimentaire, que ce soit le bio ou celui du jeudi matin, car nous avons des contraintes de fluides électriques et de fluides eau potable. Dans ce cadre, les travaux ont été effectués et c'était l'endroit le moins perturbant pour les quais et où il y avait déjà les flux à proximité puisque vous avez d'un côté l'ancienne station de cars – qui a été entre-temps démolie – dans laquelle il y a tous les fluides même les évacuations au tout-à-l'égout et surtout, à côté, la passerelle où vous avez l'alimentation électrique et en eau par la présence de la fontaine. C'était l'endroit le moins coûteux en travaux, le plus facile en travaux et le moins dommageable pour l'ensemble des quais. Voilà pourquoi il est mis à cet endroit. Aujourd'hui, l'alimentaire ne se plaint pas. Franchement, si vous fréquentez le marché bio du samedi, il est vrai que cela vous éloigne des halles, mais que de 150 m. C'est un endroit aussi facile d'accès qu'un autre et pour ceux qui ont des véhicules à quatre roues, ils se garent à proximité sans aucune difficulté. Le parking du quai Victor Hugo est gratuit, celui au pied du Pont de l'Avenir est également gratuit et la citadine y passe. Je pense que la disponibilité pour le public est aussi facile que sur le Cours Mirabeau



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

où le stationnement est plus difficile à proximité. Vous allez prendre l'exemple de personnes qui achètent des cagettes, elles ont plus de difficulté, sur le Cours Mirabeau, pour aller jusqu'à leurs moyens de déplacement qu'au quai Victor Hugo. Je ne pense pas, à ce jour, que la majorité des exposants se soit plainte de ce déplacement.

**Monsieur Éric PARRA** : Du reste, Monsieur le Maire, je précise qu'un dispositif de communication est mis en place pour informer le grand public de ces déplacements et notamment les usagers du marché bio de l'endroit où ils peuvent le retrouver, effectivement pas très loin de là où il est implanté habituellement.

**Monsieur le Maire** : Ils sont mieux là qu'à la place du Forum où ils étaient avant. S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

## 22 - FONCIER - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE - HÉLISTATION

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Vous savez que l'hélistation de la Ville de Narbonne fait l'objet d'une occupation par le SAMU et qu'aujourd'hui les nouvelles règles d'accueil nécessitent d'importants travaux. Pour les riverains du Parc des sports et de l'amitié, vous avez dû voir tout au long de cet été l'hélicoptère se déposer la nuit au Parc des sports où l'éclairage du terrain principal est allumé. En effet, l'hélistation n'est pas valable pour la nuit, un Mobil home gêne et un hangar est à aménager. L'ARS a indiqué pouvoir financer l'ensemble de ces travaux pour l'hélistation dans le cadre d'une réunion organisée à la Sous-Préfecture par M. le Sous-Préfet, en présence du Département, du Centre hospitalier et de l'ARS. Pour cela, il faut convenir d'un bail emphytéotique avec le Centre hospitalier. C'est ce que je vous propose pour les 5 années à venir afin que ces travaux soient réalisés et que cette hélistation soit utilisable de nuit comme de jour avec les nouveaux hélicoptères biturbines, si j'ai bonne mémoire, du SAMU mis à disposition par le Conseil départemental. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur Yann RUDENT** : En parallèle, à propos de l'hôpital, mais pas de l'hélistation, me permettez-vous d'intervenir ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur Yann RUDENT** : Plusieurs habitants du quartier se posent des questions sur l'aménagement du plan Saint-Paul au sujet duquel des bruits courent comme quoi l'aménagement a été arrêté à cause d'un permis de construire qui n'avait pas été donné. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire** : Le Centre hospitalier a déposé un permis de construire sur un deuxième bâtiment en bois et sans fondations, simplement posé sur le plan Saint-Paul, pour faciliter l'ensemble des consultations et préparer des travaux de réaménagement intérieur – c'est dommage que le Dr COURREGES ne soit pas là – notamment de tout ce qui est de l'enfant à la mère, toute la pédiatrie avec tout un centre d'accueil puisqu'ils veulent passer en classe 3 pour la maternité, cela améliore la

néo natalité dans la mesure où aujourd'hui elle s'en va à Montpellier. Pour passer en classe 3, ils sont obligés de refaire tout un plateau pour la maternité qui aujourd'hui est la seule sur la ville et qui connaît une recrudescence de naissances, mais surtout pour pouvoir faire la néo natalité. Ensuite, il y a la réalisation, dans ces travaux à venir, d'un nouveau bloc chirurgical pour augmenter le nombre d'opérations et enfin il y a la redistribution d'un étage justement pour les consultations en chirurgie. À ce moment-là, ces bâtiments éphémères pourront libérer la place du plan Saint-Paul, l'ensemble des consultations rentrant dans le nouveau bâtiment envisagé par le Centre hospitalier.

Effectivement, un permis de construire a été déposé. La tradition veut qu'au bout de 5 mois le permis de construire soit tacite, s'il n'a pas fait l'objet d'un refus ou d'une autorisation. Cependant, ce permis de construire n'est pas délivré par la Mairie, mais par l'État donc le Centre hospitalier a cru que tacitement il bénéficiait du permis et ils avaient commencé à livrer une partie du bois et à créer les carrés de «fondation» du bâtiment en bois. Immédiatement, cela a été stoppé dans la mesure où le permis n'avait pas été délivré et ne peut pas être tacite, étant délivré par l'État. Il y a 15 jours, l'État a délivré le permis de construire et les livraisons de bois et les travaux ont repris. Ils sont faits en régie par l'hôpital, comme le premier bâtiment, et ils sont faits sous la direction et l'emploi des tâcherons et ils sont faits sous la direction de M. MOTOS, le Directeur des services techniques, et d'un deuxième monsieur dont j'ai oublié le nom qui est l'ingénieur technicien en charge de diriger cette opération. La première partie est très bien faite et fonctionnelle. On a fait déplacer l'escalier de secours de la première partie sur l'arrière, ce qui a été réalisé, car la Ville a souhaité une continuité dans le déplacement piéton du stationnement qui se trouve devant le jardin Saint-Paul pour pouvoir se rendre sur le passage clouté et continuer. Cela a été poursuivi tout le long du trajet et on en tient compte au regard de l'implantation du nouveau bâtiment. Le nouveau bâtiment ne touchera aucun arbre et n'entraînera la suppression d'aucun arbre sur le plan Saint-Paul.

*Arrivée de M. Vincenzo GIARDINA à 19 heures 29*

Je pense vous avoir répondu. C'est comme à La Coupe où les permis sont déposés et une discussion est en cours sur le stationnement. L'hôpital est en train de travailler sur un parking silo en bois. S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **23 - FONCIER – CESSION PARCELLE AK 389 AU PROFIT DU GRAND NARBONNE - AVENUE DE PROVENCE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Cela a posé beaucoup de questions à certains élus qui ont participé à la commission de préparation du Conseil municipal. Je tiens à vous rassurer, entre la Ville et le Grand Narbonne tout se passe en bonne intelligence. La maison du Grand Narbonne se situe sur l'Avenue de Provence, à Razimbaud, où M. DJELLOUL, dans le cadre de la Politique de la Ville, accueille de nombreux habitants et leur permet de travailler, d'évoluer, etc. À l'arrière, il y a un terrain qui se dit être un boulo-drome, mais qui est en réalité un lieu de nombreuses nuisances pour le bâtiment du Grand Narbonne et vis-à-vis des voisins. Il a été convenu avec la direction de la Politique de la Ville de céder ce terrain pour y réaliser une recyclerie.

**Madame Yamina ABED** : Sur cet espace, il est prévu de faire un projet de recyclerie avec la Fondation VINCI, le but étant également de faire travailler les habitants du quartier.

**Monsieur le Maire** : C'est la remise au goût du travail leur permettant à travers cette recyclerie de faire de la récupération et d'apprendre un métier pour travailler sur les objets présents dans cette recyclerie. Voilà le but de cette cession. Le Grand Narbonne aménagera cette fameuse recyclerie pour sécuriser ce terrain. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **24 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA SAFER - M. MENETRIER - AVENANT N°1**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Cela interroge aussi de nombreux élus. Au prochain Conseil communautaire, le projet de l'aire de grand passage sera présenté. C'est un serpent de mer. Entre 2008 et 2014, il a été décidé par le Grand Narbonne de créer une aire de grand passage à La Palme. Les communes du Maritime, la commune de La Palme, les habitants de La Palme et de Caves sont très remontés et notamment un domaine viticole riverain par l'implantation de cette aire de grand passage entièrement bétonnée avec simplement un poste de sanitaire. L'État avait validé cette aire de grand passage mais, depuis le 31 décembre 2021, elle n'est plus validée d'une part parce qu'elle est en goudron et, d'autre part, car elle ne répond pas au cahier des charges actuel des aires de grand passage.

Pour les conseillers communautaires entre 2014 et 2020, vous avez participé à des débats et à des échanges au sein du Conseil communautaire sur l'implantation de l'aire de grand passage. Le meilleur des terrains était celui du Quatorze, mais l'État l'a refusé. D'autres terrains ont été présentés par la suite, rappelez-vous, à Bize-Minervois, au Somail, à Néviau et bien entendu les élus de ces différentes collectivités se sont opposés violemment à ce que cette aire de grand passage se situe là. La Ville de Narbonne a proposé différents endroits. Le premier à Malvesi, à côté des entrepôts de différentes entreprises. Cela a été refusé en raison de la voie ferrée et du PPRT. On a proposé d'agrandir l'aire d'accueil et de refaire une aire d'accueil ailleurs. Cela a été refusé parce que nous étions dans le PPI. On a proposé Pradines, rappelez-vous, à ce fameux carrefour des Quatre-Chemins. Étaient présents : le Député en exercice à ce moment-là, le Maire de Moussan à ce moment-là, le Maire de Marcorignan, la Mairesse de Néviau et le Maire de l'époque de Montredon. La presse s'en était fait l'écho, les habitants avaient fait une pétition parce qu'on s'est trouvé au même moment où l'État voulait implanter une maison d'arrêt. La proposition faite par la Ville avait été étudiée par le Grand Narbonne et pouvait très bien coller puisque l'entrée se faisait en face du domaine de Fresquet et l'aménagement pouvait bien se réaliser même s'il fallait tirer les différents fluides du carrefour jusqu'à cet accès. C'était chiffré. Malheureusement, devant l'opposition des élus à l'Agglomération, elle n'a pas pu, avant 2020, réaliser cette aire de grand passage. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des communes qui sont prises d'assaut par les gens du voyage. Peyriac-de-Mer les a eus deux fois cette année, Cuxac-d'Aude à la Bourgade, Salles-d'Aude les a eus sur le terrain de rugby et je pense que j'en oublie. C'est un gros problème. L'Agglomération prend en charge le coût des dégâts et de la remise en propreté de ces emplacements pris sauvagement par les gens du voyage. L'Agglomération a travaillé sur une possibilité de créer une aire de grand passage, mais qui devient



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

une obligation puisque l'État nous oblige, au niveau du schéma départemental, à répondre à une aire de grand passage.

Aujourd'hui, la loi fait des fourchettes en fonction de la masse de population du territoire. Nous sommes dans une fourchette entre 2 et 4 ha. Il n'y a pas de terrains, propriété du Grand Narbonne, de 4 ha permettant d'accueillir l'aire de grand passage. La Ville de Narbonne a proposé à l'Agglomération d'envisager l'aire de grand passage sur la route 6113 entre la voie ferrée et la départementale, juste à côté de l'ancienne station DYNEFF. Pour cela, on a demandé deux dérogations à l'État qui nous les accorde. L'une pour avoir une aire de grand passage que de 2,4 ha et l'autre de ne pas avoir un délaissé de 75 m entre l'axe de la départementale et la clôture de l'aire de grand passage. Là-dessus, nous sommes obligés de faire une aire de grand passage de 100 m<sup>2</sup> par caravane et camionnette ce qui représente sur ces 2 ha environ 90 emplacements plus une aire pour le grand chapiteau dont ils ont besoin, comme indiqué dans la charte, puisqu'il s'agit d'évangélistes. On a besoin de mettre à disposition juste l'eau et l'électricité, pas de sanitaires. Il faut qu'elle soit arborée. Il n'y aura que la piste de roulement qui sera renforcée ou en goudron. Il y aura des arbres et il y aura des haies et ce sera grillagé côté voie ferrée et côté nationale. L'Agglomération a demandé au Département s'il y avait des prescriptions au regard de cette route départementale : un terre-plein central, un rail de sécurité, un rond-point. Pour l'instant le Département a répondu qu'il y avait à réaliser une sécurisation pour qu'il n'y ait pas de tourne-à-gauche et l'Agglomération et le Département sont en contact régulier en ce moment sur la réalisation, peut-être, d'un rond-point, ce qui arrangerait la Ville de Narbonne puisqu'il servirait aussi pour le site des transports MICHAU. Je regarde le Directeur général puisque c'est avec lui qu'on le travaille en ce moment. Avec le Directeur général, je suis d'ailleurs allé rencontrer le Maire de Montredon dans sa mairie, dans son bureau, pour lui présenter le projet. Il n'est pas nécessaire de modifier le PLU et il n'est pas nécessaire que la Ville de Montredon se prononce. Nous en sommes là. L'étude va passer au prochain Conseil communautaire et nous vous proposons de réduire, à travers cette convention avec la SAFER, les surfaces que nous avons accordées en Conseil municipal à M. MENETRIER, d'abord le père et au dernier Conseil municipal le fils, pour pouvoir faire l'emplacement de cette aire de grand passage. Je vous propose donc d'accepter ce nouvel avenant à la convention nous liant à la SAFER. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Il faut une aire de grand passage, c'est évident. Nous regrettons de ne pas être associés à ce dossier étant précisé quand même que vous avez indiqué avoir vu M. JANSANA, le Maire de Montredon, mais que vous n'avez pas dit quelle avait été sa réaction. Heureusement que la presse rapporte les propos de M. JANSANA dont la démission du Grand Narbonne est en partie – je dis en partie parce qu'il y en a tellement – liée à ce dossier puisqu'il a indiqué qu'il considérait que c'était une hérésie de mettre une aire de grand passage à côté de la future et éventuelle gare, même si cela semble être plutôt en bonne voie dans les dossiers et avec ce qui a été fait dernièrement par l'État et la Région. Il me semble effectivement qu'installer une aire de grand passage à côté de la future gare de TGV n'est peut-être pas une très bonne décision. Je veux bien que vous nous expliquiez que c'est la seule solution possible, que personne n'en veut et qu'il n'y a que Narbonne et que Montredon n'a pas son mot à dire, c'est un peu facile ! Nous n'avons pas étudié comme vous le dossier, en tout cas on a vu la réaction de M. JANSANA qui nous semble logique. Qu'avez-vous à répondre par rapport à cette future gare TGV à cet endroit-là ? Est-ce une bonne décision pour l'avenir ou ce sera une aire de grand passage provisoire à déplacer dans 20 ou 30 ans engendrant un nouvel investissement ? Pouvez-vous nous éclairer ?

**Monsieur le Maire** : Je n'essaie pas de vous convaincre. Je vous transmets simplement l'information de la situation de l'aire de grand passage. Je ne peux pas vous dire quel sera le projet de réalisation de la LGV entre Béziers et Perpignan à partir de 2040 et je ne peux pas vous dire – parce que je ne suis pas devin – s'il y aura une gare au Pont des Charettes. Ce que je sais actuellement, c'est que la gare au Pont des Charettes sera en altitude et que l'aménagement en bas servira simplement pour



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

du stationnement par rapport au déplacement des usagers de cette ligne LGV. Je ne peux pas vous répondre que cette aire de grand passage est provisoire parce qu'à partir de 2040 je ne sais pas ce qu'elle sera ni ce qu'elle deviendra, si les obligations légales pour un EPCI comme le Grand Narbonne seront d'avoir une aire de grand passage de cette taille ou plus grande; je ne sais pas si d'autres communes se manifesteront pour accueillir et recevoir une aire de grand passage. Je tiens à vous dire que la Ville de Montredon n'est pas pénalisée, que la Ville de Narbonne est propriétaire de l'ensemble des terrains sur lesquels l'aire de grand passage sera installée sauf qu'ils se situent en partie sur la commune de Montredon. La commune de Montredon n'est donc pas impactée visuellement et ne subira aucun préjudice.

Ensuite, l'État n'a pas pu répondre à la question sur le nombre de caravanes. Vous savez que ces aires de grand passage sont validées, à travers une commission nationale, par les évangelistes. À ce jour, à part un groupe d'évangelistes cet été sur le Narbonnais, il n'y a pas eu de groupes d'évangelistes. Peut-être qu'ils occuperont, même s'il ne s'agit pas d'évangelistes, l'aire de grand passage, mais l'État a été dans l'impossibilité de nous dire combien de groupes passent durant l'été et combien de groupes s'installent sur une aire de grand passage. Le Grand Narbonne – même si ce n'est pas le débat ici et aujourd'hui – a une obligation de répondre au plan départemental des aires de grand passage. Voilà la précision que je vous devais. Aujourd'hui, le dossier est en constitution. Une fois l'étude réalisée, les différents services de la DDTM ont donné un avis favorable dont nous n'avons pas encore l'acceptation. L'obligation pèse sur le Grand Narbonne pour le début de l'été 2023, si j'ai bonne mémoire. Ce ne sont que des informations que je vous donne, aujourd'hui il s'agit de la convention pour réduire la surface d'exploitation par M. MENETRIER et on ne peut pas dire si on se trompe ou pas par rapport à l'aire de grand passage. Le Grand Narbonne le présentera et le décidera. Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 2

Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

## **25 - FONCIER - CESSION PARCELLE EO 139 - MALVÉSI AU PROFIT DE M. MONIE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Certains élus s'émeuvent de la cession de cette parcelle à M. MONIE. Il s'agit effectivement du Maire de Moussan et il s'agit effectivement du Vice-Président à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Là, il s'agit de la personne physique M. Jean-Marie MONIE, propriétaire de très nombreuses parcelles à Malvesi et à MICRON COULEUR où il a déjà des entreprises de traitement des déchets inertes, de travaux publics et du bâtiment, pour y faire de la valorisation.

Ce site est assez particulier puisque le petit lac qu'il y a n'est pas naturel, mais dû à la carrière à ciel ouvert de soufre qui existait à l'époque. Vous savez qu'autour de cette carrière se trouvent 5 puits de carrières souterraines de soufre. La parcelle dont la Ville est propriétaire est une parcelle sur laquelle a été entreposée, pendant l'exploitation de cette mine à ciel ouvert de soufre, la terre dépolluée en fonction de l'exploitation du soufre. Cette parcelle est inexploitable aujourd'hui. J'avais cru qu'elle était agricole et j'ai souhaité me rendre sur site pour en comprendre l'intérêt pour M. MONIE. En réalité, elle ne peut pas être exploitée puisque c'est une sorte de colline recouverte de mauvaises herbes. Le but pour M. MONIE est d'enlever cette terre avec la notion de risque que cela peut comporter, c'est son problème, il l'achète en connaissance de cause, il la dépolluera s'il le faut



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

et il l'entreposera là où il est possible de le faire et mettra à disposition des entreprises du bâtiment ou de travaux publics cette parcelle dans le cadre de la valorisation des déchets. Je pense que M. le Conseiller départemental ira dans mon sens, j'ai lu avec intérêt dans notre quotidien local que Mme Tamara RIVEL, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des routes, indique qu'aujourd'hui on récupère les couches enlevées des routes, on les traite et on les réutilise comme agrégat pour la reconstitution de chemins ou de routes. C'est exactement ce qui se passe là-bas. De nombreuses entreprises sont présentes : COLAS, BRAULT, EIFFAGE, MAZET et CA.TH.AR, plus une nouvelle entreprise. Ce ne sont pas des déchets à entreposer à vie, ce sont des déchets qui sont déposés et revalorisés. La DREAL surveille cela puisqu'il faut une autorisation pour ces dépôts, pour leur traitement et leur réutilisation. La DREAL surveille et il y a donc une garantie pour d'éventuels riverains puisque vous êtes entourés par les bassins de MICRON COULEUR et, de l'autre côté de la route, par ORANO. Le risque n'est pas le même – je vois très bien à quoi Mme THIVENT faisait allusion – que celui de la carrière de Farges où l'on va entreposer définitivement des déchets. Sur la demande de M. MONIE qui entoure cette parcelle en tant que propriétaire des autres parcelles, je propose au Conseil municipal d'accepter la cession à son profit au prix déterminé par France Domaine. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Nous ne sommes pas opposés par principe à vendre un terrain à M. MONIE, au demeurant il est très sympathique. C'est un achat dans le cadre de son activité professionnelle, nous l'avons bien compris. Cependant, il semble que ce terrain est devenu naturel. J'ai suivi vos explications c'est-à-dire que c'était une ancienne carrière dans laquelle un lac s'est constitué donc sur laquelle il y a une renaturalisation. Y a-t-il une étude d'impact ? La biodiversité nécessairement présente sur ce terrain a-t-elle été dûment répertoriée ? On ne sait strictement rien. Dès lors, la question que nous vous posons est d'une très grande limpidité : pourquoi ce dossier n'a-t-il pas fait l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance Écologique qui ne s'est pas réuni depuis plus d'un an ? En effet, c'est le type de dossier qui mérite un travail en amont et en toute transparence pour éviter que l'on soit contraint de poser seulement lors du Conseil municipal des questions qui mériteraient des réponses documentées. Nous vous demandons solennellement de retirer cette délibération, de la soumettre au Conseil de Surveillance Écologique – qui a été, me semble-t-il, créé pour cela – et de la présenter lors d'un prochain Conseil municipal.

**Monsieur le Maire :** Quand vous étiez élu majoritaire, entre 2008 et 2014, quand vous avez réalisé l'hélistation, saviez-vous que vous étiez en zone agricole naturelle ? Avez-vous passé le dossier en Conseil de Surveillance Écologique ? Avez-vous voté contre cette délibération ? Pas à ma connaissance ! Quand on cède au Grand Narbonne la parcelle de l'Avenue de Provence pour faire la recyclerie, voulez-vous qu'on le passe aussi en Conseil de Surveillance Écologique ? C'est une parcelle qui a tout intérêt à devenir peut-être un jardin public ! Qui a peut-être vocation à devenir une aire de jeux d'enfants. Elle peut peut-être, puisqu'elle se trouve en bordure de l'école qui va faire l'objet d'une désimpermeabilisation de sa cour, devenir un potager ? Vous êtes d'un parti-pris qui se veut aujourd'hui écologique, mais qui se trompe totalement. Le lac dont vous parlez est sous haute surveillance et c'est une composition par l'eau de pluie qui s'infiltre dans la terre. La DREAL, que nous avons eue à la réunion en Sous-Préfecture au mois de juin, est très inquiète. Ce n'est pas une renaturalisation du site, absolument pas. Puisque vous allez souvent sur Internet, allez sur site, c'est peut-être mieux, c'est plus sain. C'est Malvésy donc vous avez un PPRT qui vous fait peur, mais allez sur site et regardez l'endroit où est positionnée cette parcelle et vous vous apercevrez qu'elle n'a aucun intérêt agricole. J'étais très sensible à ce sujet et j'aurais bien voulu que ce soit une terre agricole. Je me suis rendu sur site pour vérifier si effectivement on ne pouvait pas la laisser agricole. Pas du tout ! C'est impossible. Votre observation de retirer cette délibération pour la passer à travers un Conseil qui n'a aucun pouvoir si ce n'est de donner un avis... Les membres du Conseil sont ici, ils n'ont qu'à prendre la parole et donner un avis et on verra effectivement ce que vous en pensez et puis on passera au vote. Mais retirer la délibération est un jeu de manche qui me déplaît

énormément venant de vous, comme si vous étiez devenu vert alors que vous êtes bien rouge. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Madame Milanka PETROVIC** : Pourquoi avoir choisi ce terrain aussi proche de l'usine Malvésii ? Si l'usine est amenée à s'étendre, ce terrain sera-t-il un frein ? La question se pose puisque nous sommes dans un contexte de pénurie d'énergie et que le Gouvernement souhaite relancer le nucléaire.

J'ai une autre question. Il faut savoir aussi que la loi anti gaspillage « économie circulaire » qui a pris effet en 2022 oblige les industriels à recycler les matériaux de construction à 60 ou 70 % et bientôt à 90 %, en 2028. Pourquoi la cession se fait au titre d'une personne privée ? Voir annexe 2022, page 2 : « *Opération soumise à l'avis des domaines, description du projet envisagé, cession auprès d'une personne privée pour agrandir le centre de stockage de déchets situé à proximité* ».

**Monsieur le Maire** : Je ne comprends pas très bien le sens de vos deux questions. Sur la première, ce n'est pas un site nucléaire et ensuite si l'État décide d'augmenter la capacité de ce site, c'est à lui de décider s'il y a des terres qui peuvent faire l'objet d'une extension. Je vous rappelle qu'entre MICRON COULEUR et Malvésii il y a une route et une voie ferrée donc il y aurait beaucoup de travail. Je pense que tous ceux qui ont manifesté à l'encontre des permis de construire délivrés à ORANO, peut-être manifesteront encore pour s'opposer à l'agrandissement ou à l'extension de cette usine. Je vous laisse aller rencontrer les ministres concernés ou le directeur concerné d'ORANO pour savoir si effectivement il y a un projet d'extension. On ne peut pas réserver ce terrain à une extension puisqu'il n'est pas mitoyen des terrains de l'État ou d'ORANO. Ce terrain est au milieu de parcelles de propriété de M. MONIE. Pourquoi le vendre à un particulier ? Parce qu'il n'y a personne d'autre qui s'est manifesté pour l'acheter. Je pense que M. MONIE est aujourd'hui à même de remplir les conditions que la DREAL pose pour qu'il puisse mettre à disposition d'une entreprise qui va valoriser ou recycler des matériaux de travaux publics ou de bâtiment parce qu'il a l'expertise au regard des autres parcelles qu'il exploite ou qu'il met à bail aujourd'hui. Je pense avoir répondu, je ne sais pas si vous êtes satisfaite.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Sur la première question sur Malvésii, il ne vous a pas échappé – c'est un dossier qui a fait du bruit – que Malvésii a le foncier pour étendre les bassins de rétention de boues. Au contraire, il y a eu le fameux procès du « THOR » pour réduire les bassins. Je ne pense pas que l'on soit sur une augmentation de la surface de Malvésii. Juste pour vous dire aussi, Monsieur Le Maire, que j'ai bien compris qu'en fait pour vous le Conseil de Surveillance Écologique ne sert à rien. Merci, au moins les choses sont claires.

**Monsieur Yann RUDENT** : Je pense que le lieu n'est pas naturel, je suis d'accord avec vous, mais justement je trouve qu'il n'y a pas d'urgence à réutiliser ces espaces c'est-à-dire des zones extrêmement dangereuses quant à la situation de Malvésii. Par rapport à la demande de M. MONIE d'acheter cette parcelle, nous trouvons qu'il s'agit d'un lieu qu'il faudrait maintenir dans un état de protection par rapport à cette zone Seveso, justement, et ne pas laisser se développer des activités dans une zone dangereuse. Permettre de développer encore des activités là-bas, ce n'est pas une bonne solution.

**Monsieur le Maire** : Hormis ces activités, vous n'avez pas d'autres activités possibles puisqu'on est dans le PPRT et si la DREAL donne des autorisations c'est justement qu'on ne peut pas mettre ces zones de recyclage et de valorisation de ces matériaux dans d'autres sites que des sites très surveillés comme celui-ci. Je ne suis pas juge de la DREAL et je ne suis pas à même de pouvoir qualifier les critères que met en place la DREAL. Quand je suis allé visiter le site et que j'ai rencontré les entreprises qui avaient déjà leur dépôt et qui retraitent, on s'aperçoit que la DREAL est constamment là et leur demande beaucoup de surveillance et de nombreux rapports.

**Monsieur Jean-François DARAUD** : M. MONIE, si c'est le même, a une entreprise de BTP, pourquoi il ne le ferait pas sur son entreprise de BTP plutôt qu'en privé? Pour pouvoir dépolluer, il y a des lois qui s'appliquent justement au BTP. Je suis surpris. Merci.

**Monsieur le Maire** : Je pense que vous vous trompez de personne. Il n'a pas d'entreprise de BTP, mais ce n'est pas grave. S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 34  
Contre : 5  
Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

## **26 - FONCIER - ACQUISITION DOMAINE KARANTES LE BAS SIS LIEUDIT LES EXALS À NARBONNE PLAGE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Monsieur VICO, ce dossier n'est pas non plus passé en Conseil de Surveillance Écologique... Parce qu'on va nous le reprocher! Le domaine des KARANTES a été divisé en deux : le domaine principal qui est aujourd'hui la propriété d'un Américain, exploité par M. Gérard BERTRAND et la deuxième partie qui était restée la propriété de Mme GUIRAUD. Mme GUIRAUD est décédée et elle a fait don de l'ensemble de ce domaine à la Croix-Rouge. La Croix-Rouge ne garde pas ce domaine et procède à sa vente. Avec le concours de la SAFER, le domaine va être divisé en trois parties : la partie des Exals, la partie zone humide, la partie où il y a un petit étang va devenir, si vous l'acceptez, la propriété de la Ville. La partie des bâtiments et des anciennes terres exploitées de vignes va devenir la propriété de la famille SANCHEZ et la troisième partie, un peu plus vers Narbonne-Plage – qui ne se constitue pas des parcelles contiguës, mais éparées – constituée de pinèdes va devenir la propriété du domaine du château des KARANTES. Voilà la proposition qui vous est faite. Pourquoi la Ville de Narbonne s'est-elle intéressée à cette partie basse du domaine au bord des Exals? Parce que dans le cadre de la sauvegarde de l'espace naturel, M. VICO et Mme VITASSE connaissent parfaitement ce lieu et ont appuyé pour que nous fassions le nécessaire pour nous porter acquéreurs de cette partie. C'est agrandir la réserve foncière de la commune sur Narbonne-Plage dans cette zone à protéger et à sauvegarder. Voilà les précisions. Bien entendu l'achat se fait au prix que la SAFER a pu mettre en place avec la Croix-Rouge et l'ensemble des autres acheteurs.

Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**27 - FONCIER - ACQUISITION EMPRISE PARCELLE AP N°434 SISE ALLÉE CHRISTOPHE DOMINICI**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire :** Il s'agit du triangle du bâtiment des impôts et de l'Espace Soleil. Il y a une régularisation avec Intermarché de bandes de terrain pour faire de manière rectiligne les allées DOMINICI puisque les parcelles privées d'Intermarché et l'espace public étaient un peu imbriqués. On régularise une situation et en plus on vient de refaire cette partie de voie et cela nous permet d'avoir une voie aux normes et sans difficulté. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**28 - FONCIER - ACQUISITIONS D'EMPRISES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CDR - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire :** Même effet. La rue de la Ganguisse se trouve entre la route de Perpignan et la route de Marcorignan. Elle est au fond de Saint-Jean Saint-Pierre, à côté des bassins de rétention. Dans le cadre de l'aménagement parcellaire d'un lotissement, il y a une régularisation pour les voiries dans la mesure où nous avons des voiries bicornues, c'est la régularisation de l'emplacement de la voirie. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

**29 - FONCIER - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE - TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TOTEM - AVENANT N°1**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE :** Merci, Monsieur le Maire. ORANGE a transféré la gestion et l'exploitation à la bien nommée société TOTEM, c'est un opérateur d'infrastructure qui construit des foies et exploite des points hauts dont les pylônes bien sûr. Il est proposé d'approuver cet avenant.

**Monsieur le Maire :** Cela s'est déjà produit, nous en avons passé quelques-uns. Toutes les sociétés de téléphonie donnent à des sociétés dédiées la propriété de leurs pylônes. On en profite – Guy le fait régulièrement – pour leur demander de rhabiller leurs pylônes de manière à ce qu'ils ne soient pas choquants au milieu de l'habitat. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**30 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE, LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) DE L'AUDE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : L'école d'architecture de Toulouse a contacté notre territoire – c'est régulier, c'était le cas il y a deux ans avec l'école d'architecture de Montpellier – et veut, sur la partie sud de l'Agglomération, faire des études sur l'aménagement architectural et paysager. Dans ce cadre, ils vont séjourner durant l'année scolaire sur une durée de 3 ans. La Ville a estimé que cette convention était intéressante pour la construction de l'avenir et l'Agglomération aussi. L'ensemble des communes impactées par cette étude, toutes dans la partie sud et maritime, ont donné également leur accord. On vous demande de bien vouloir autoriser la Ville à régulariser cette convention dans laquelle la participation de la Ville sera égale à celle du Grand Narbonne, c'est-à-dire 20000 €. La délibération passe au prochain Conseil communautaire pour la partie du Grand Narbonne. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**31 - ESPACE PUBLIC - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE EST DE NARBONNE - PROLONGATION DE DURÉE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Vous savez que l'entrée est réalisée conjointement avec l'État, la Région, le Département, le Grand Narbonne et que dans le cadre de la convention initiale prévoyant l'investissement de 130000000 €, on attaque aujourd'hui les parkings. Il nous reste encore à faire l'aménagement de la partie «bord de canal» allant jusqu'au Narbo Via où une passerelle doit être installée. Pour cela il faut proroger la durée de cette convention que nous avons votée. C'est ce que je vous demande, en accord avec les autres collectivités. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité



**Narbonne**

AU CŒUR DES POSSIBLES

### **32 - SPORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE LA NAUTIQUE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIR EXTRÊME GLISSE 2022**

*Jacques PAIRO*

**Monsieur Jacques PAIRO** : Merci, Monsieur le Maire. Du 22 au 28 octobre, auront lieu à La Nautique les championnats de France espoirs « Extrême glisse » avec les 250 meilleurs jeunes Français. Il vous est donc proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50000 € au club de La Nautique en soutien à cette manifestation.

**Monsieur le Maire** : C'est pareil que les années précédentes. Les 10 km ce sont bien passés ?

**Monsieur Jacques PAIRO** : Absolument. Il y a eu 500 participants avec la demi-finale du championnat de France de 5 km et dont la finale a lieu à Albi. Les participants ont apprécié. Au niveau des riverains, il n'y a pas eu de problème ni de problème de police ce qui veut dire que le club ACNM a bien organisé cette manifestation.

**Monsieur le Maire** : On vous a vus, avec Patrick BARDY, en train de placer des plots et les barrières. Vous avez été efficaces.

**Monsieur Jacques PAIRO** : Je peux témoigner que les services de la Ville ont fait le nécessaire pour que la sécurité soit maintenue et que tout se passe bien.

**Monsieur le Maire** : Merci, Jacques. On avait peur compte tenu de l'ensemble des manifestations qui avaient lieu ce jour-là et notamment le salon du tatouage. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **33 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPEL À PROJET 2022/2023- INTERVENTION DES ASSOCIATIONS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE**

*Jean-Michel ALVAREZ*

**Monsieur Jean-Michel ALVAREZ** : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2013, la Ville de Narbonne sollicite les associations de la commune pour réaliser des interventions sur le temps ALAE c'est-à-dire dans les centres de loisirs. Le montant de la subvention allouée est de 210750 € pour 18 associations. Parmi les 18 associations, on va trouver : deux associations de culture ; deux de science et technologie ; une numérique ; trois pour l'expression culturelle et ensuite une pour la citoyenneté et valeurs de la République ; une en développement durable ; quatre dans le domaine sportif et quatre pour la nutrition et santé. Cela représentera 339 séances pour un montant de 210750 €. Le coût moyen est d'environ 64 €. Vous avez en annexe le tableau avec les subventions données à chaque association.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur Yann RUDENT** : Le monde associatif dans sa diversité et sa pluralité est indispensable à la vie et à l'équilibre de la cité. Les décisions votées ici le montrent encore, celle-ci et les suivantes. Comment expliquer que de nombreuses associations de la ville faisant un travail formidable, indispensable et souvent bénévole, n'ont pu avoir de place au forum des associations ? Par exemple de nombreuses associations s'occupant des personnes souffrant d'addiction, du mal-logement, de santé, d'alimentation n'ont pas pu avoir de place. Une réponse donnée, quand elle l'est, est le manque de place. Pourtant, toute personne visitant le forum pouvait remarquer que des places étaient disponibles même dans l'espace maintenant restreint qui est consacré au forum et qui, je vous le rappelle, a été diminué fortement. Il est évident que pour cette année il est trop tard, mais il faudrait réellement mettre en place une organisation et des décisions transparentes afin de permettre à toutes les associations narbonnaises le souhaitant d'être présentes lors de ce forum, si important pour elles.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Nous avons posé une question écrite à ce sujet, mais nous ne l'avons pas vraiment rattachée à ce dossier puisqu'elle concerne le temps périscolaire. Nous avons posé une question dans le cadre de l'article 6 du règlement et je ne sais pas si on l'abordera en fin de séance.

**Monsieur le Maire** : S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **34 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022 – ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS EN DIRECTION DES 0-18 ANS - MODIFICATIF**

*Jean-Michel ALVAREZ*

**Monsieur Jean-Michel ALVAREZ** : Il s'agit d'attribuer une subvention à deux clubs sportifs. C'est une subvention dans le cadre du dispositif « Action sportive enfance jeunesse », ce que l'on appelait avant le CEJ. Ces deux associations n'avaient pas reçu leur subvention complète en juin comme les huit autres, car elles n'avaient pas pu réaliser, à cause du COVID, leurs interventions. Ces interventions vont être réalisées d'ici novembre 2022 dans le temps périscolaire et extrascolaire et c'est pour cela qu'on va les rémunérer. Le montant est de 9 608 € pour l'Union Volley-Ball de la Narbonnaise et de 3 600 € pour l'association Rugby Racing Club Méditerranée.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **35 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION CHÈQUES-LIVRES**

Yves PENET

**Monsieur Yves PENET** : Merci, Monsieur le Maire. Forte d'une première expérience réussie, pour la deuxième année consécutive, l'opération chèques-livres s'adresse à certains enfants de la ville, suivis notamment par des associations dans le cadre du soutien scolaire. Les associations sont les suivantes : la Maison des potes; l'aide mutuel à l'insertion; le centre social Nelson Mandela ainsi que l'ARCHE. Comme tout le monde le sait, le succès d'un enfant à l'école, tout au long de sa vie, dépend largement de ses aptitudes en lecture et, à l'ère des SMS, des émoticônes et abréviations en tout genre, défendre un mot, une phrase, une expression de la langue française est l'affaire de tous. La maîtrise de la lecture est la base même dans la réussite d'un élève tout au long de sa scolarité, dans son apprentissage, mais également dans la construction de son futur. Ainsi ce chèque d'une valeur de 20 € est distribué à environ 150 élèves et destiné à être échangé contre un livre dans les librairies partenaires. L'objectif est bien entendu de valoriser à la fois l'action sociale et culturelle de la Ville et vise à assurer également à tous les enfants un accès à la culture.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **36 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) NARBO VIA**

Yves PENET

**Monsieur Yves PENET** : C'est une convention de communication. Depuis son ouverture en 2020, le musée Narbo Via est un acteur majeur du dynamisme culturel du territoire de la Narbonnaise. Il fait connaître le riche passé antique de notre ville auprès des habitants, mais également, plus largement, auprès de tous les visiteurs de ce site. L'enjeu est simple : comme pour tous les partenaires auxquels la Ville alloue un soutien en termes d'affichage sur son mobilier publicitaire urbain, nous accordons ce soutien au musée Narbo Via par le biais d'une convention. À titre d'exemple, la demande du musée était d'accompagner la communication sur leur dernière exposition temporaire annuelle intitulée *Narbo Martius renaissance d'une capitale*. Ainsi, trois créneaux d'affichage ont été attribués en mai, pendant l'été et pendant le mois d'octobre. En contrepartie, bien entendu, le musée offre des places à la Ville, mais également la possibilité d'utiliser gracieusement son auditorium notamment pour pouvoir accueillir une future séance du Conseil municipal des enfants.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **37 - CITOYENNETÉ - AVENANT N°5 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE**

*Yamina ABED*

**Madame Yamina ABED** : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du Contrat de ville, prorogé jusqu'en 2023, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. En contrepartie, ils doivent engager des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Concernant Narbonne, il s'agit de Narbonne est, Narbonne centre et Narbonne ouest. Cet avantage a fait l'objet d'une convention-cadre signée le 29 décembre 2015 par l'État, la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne avec chacun des bailleurs sociaux : ALOGEA, DOMITIA HABITAT et MARCO HABITAT. Ladite convention a fait l'objet d'avenants n°1, 2, 3 et 4 couvrant les exercices de 2017 à 2022. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°5 prolongeant l'abattement de TFPB jusqu'au terme de l'actuel Contrat de ville, soit le 31 décembre 2023.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** : Le Conseil municipal n'est pas terminé puisqu'il y a différentes informations ou questions qui sont posées. D'abord par une lettre en date du 15 septembre 2022, Mme Milanka PETROVIC informe l'ensemble du Conseil municipal qu'elle quitte le groupe Rassemblement narbonnais et qu'elle siègera désormais seule et sans étiquette. À la suite de ce courrier, Mme Milanka adresse, le 19 septembre, à la Ville une demande concernant les transports en commun. Je ne sais pas si vous voulez reprendre cette question, Madame, ou si la réponse que la Direction des affaires juridiques vous a donnée vous satisfait.

**Madame Milanka PETROVIC** : Je peux la relire.

**Monsieur le Maire** : Savez-vous que cette question est à poser à l'Agglomération ? La Ville n'a pas la compétence des transports en commun et le problème de la fréquence des transports en commun ainsi que sa capacité relèvent de l'Agglomération qui a une DSP avec KEOLIS.

Et vous m'avez, tous les deux, M. Jean-François DARAUD et Mme Milanka PETROVIC, à 17h01 aujourd'hui, adressé un mail m'indiquant qu'en complément de votre précédent courrier – que j'ai lu – vous souhaitez quitter ensemble le groupe Rassemblement narbonnais et que vous allez ensemble former le groupe des non-inscrits. Effectivement c'est possible et nous vous laissons prendre cette position de groupe non-inscrit et bien entendu, lorsque vous serez appelés à écrire votre tribune dans le *Narbonne & Vous*, vous serez sous le libellé groupe non-inscrit.

De votre côté, Monsieur SAINTE-CLUQUE, vous avez adressé une série de questions. Si j'ai bien numéroté les questions, il y en a 5. Je vous laisse soit les aborder globalement et je vous répondrai séparément, soit les aborder une par une et je vous répondrai au fur et à mesure, à votre choix.



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Nous allons les aborder une par une. La première concernant le forum des associations va aller très vite puisqu'il y a déjà eu une intervention et je vais l'écouter. La deuxième concerne les problèmes rencontrés par les quartiers et vous me répondrez sur les quatre questions qui concernent ce dossier.

**Monsieur le Maire :** La question une : « *Pouvez-vous dès lors nous donner les raisons de tous ces changements qui à notre sens tirent vers le bas cette manifestation qui mériterait au contraire d'être améliorée?* »

Pendant les périodes 2020 et 2021, le forum des associations s'est déroulé sous une forme restreinte et différente étant donné qu'il fallait respecter certaines règles sanitaires imposées par l'État. Tous les forums des associations qui se sont déroulés ont permis de constater que sur les Barques on était bien et que sur le Cours Mirabeau on avait chaud ou on était exposé au vent ou on avait la pluie parce que les associations n'ont pas les moyens d'avoir, comme les commerçants de plein vent, des protections par rapport à ces intempéries. Il a été convenu de regrouper l'ensemble des associations sur les Barques et le journal quotidien de Narbonne, à travers différents articles du 31 août et du 4 septembre, les mérites de ce forum des associations où il y a une augmentation du nombre d'associations présentes puisqu'on est passé à 126 en 2022 au lieu de 120 en 2021 ou 118 en 2020. Il y a en tout, répertoriées par la commune, 450 associations. Ces associations déposent un dossier et une demande et vont pouvoir être accueillies à deux conditions qui ne sont pas nouvelles, elles ont toujours existé. La première est d'avoir leur siège à Narbonne et vous avez tous constaté que l'ensemble des communes du territoire, à tour de rôle ou au même moment, fait son forum des associations avec des associations ayant leur siège sur la commune, peu importe que des bénévoles de Narbonne aillent dans des associations qui soient à l'extérieur et qui voudraient être présentes. On va réserver aux associations narbonnaises la présence au forum des associations puisqu'il y a dans chacune des communes des forums d'associations.

La deuxième condition est qu'il n'y ait pas une activité commerciale déguisée. Les élus qui parcourent le forum des associations ont pu constater que certaines de ces associations ont une activité commerciale déguisée. À partir du moment où on le constate c'est-à-dire où l'on s'aperçoit qu'elles font du commerce et non pas ce fameux travail associatif que vous mettez en avant, Monsieur SAINTE-CLUQUE, mais qu'elles vont faire au contraire du beurre pour leurs propres épinards, j'estime qu'elles n'ont pas à participer à un forum des associations d'autant plus que le journal local explique que l'ensemble des personnes rencontrées – ce fameux micro-trottoir – sont contentes puisqu'il s'agit de véritables associations qui leur procurent une possibilité d'avoir des activités culturelles, sociales ou sportives. Ces deux critères, mis en place depuis plusieurs années, permettent d'avoir un forum des associations sain, équilibré et qui satisfait tout le monde.

Dans le cadre de l'organisation de ces forums des associations, vous n'êtes pas sans savoir – puisque vous étiez aux affaires et à l'équipe majoritaires jusqu'en 2014 – que vous avez laissé vos services accrocher aux platanes des grilles sur lesquelles tout un chacun pouvait mettre des fanions, drapeaux ou affiches. Forte des critiques de Mme THIVENT et de Mme BIROCHEAU, la Ville a décidé, l'ensemble des élus majoritaires a décidé... Vous pouvez vous éclater de rire, votre comportement me rend triste. Vous êtes toujours donneur de leçons que ce soit au Grand Narbonne ou au Conseil municipal...

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE:** Trop de grilles... Entre des grilles qui sont entre des arbres et enrubanner les arbres, il y a quand même une différence! Franchement, c'est du grand n'importe quoi! J'en tombe des nues de ces explications!

**Monsieur le Maire :** Vous qui êtes donneur de leçon au Conseil communautaire ou au Conseil municipal sur le fait que ce sont des instances qui doivent respecter les civilités et notamment les différents membres, je trouve que votre ricanement forcé est totalement déplacé. Que vous soyez, depuis 2014, opposé à ma personne, je n'y vois aucun inconvénient, mais que dans cette instance vous ricaniez à gorge déployée comme vous venez de le faire, c'est totalement déplacé ! L'irrespect que vous reprochez aux autres, je vous le reproche aujourd'hui.

Je disais donc que forte des enseignements tirés des observations judicieuses de Mme THIVENT et de Mme BIROCHEAU, la Ville a décidé de ne plus rien accrocher aux arbres. Comme peut-être vous n'allez au forum des associations qu'un moment et non pas dans la journée et que vous n'allez pas à d'autres manifestations, vous n'avez pas pu constater qu'il n'y avait pas non plus, pour les Fêtes de Noël, d'illuminations entre les platanes, quel que soit le lieu en ville. Vous n'avez pas non plus constaté qu'aux Barques en scènes – un grand succès des Barques en scène cette année avec 75 000 visiteurs, avec des bodegas et un article de ce matin sur le quotidien sur une association qui reverse, à la suite de la bodega des Barques en scène, 10 000 € à une association locale – il n'y avait pas de grands écrans. M. MALQUIER et Mme RAPINAT feront tout pour que l'année prochaine il y ait des écrans qui retransmettent les spectacles sans accrochage aux arbres. Vous êtes tellement aveuglé par votre haine vis-à-vis de moi que vous ne vous apercevez pas des améliorations que les élus majoritaires, dans leur ensemble, font pour le bien-être et le confort en ville.

Vous m'avez coupé quand je parlais des grilles... En effet, les grilles étaient liées les unes aux autres avec des serre-joints ou des pitons à partir des platanes parce que ce ne sont pas des grilles sur trépied. Enfin, vous avez reproché le problème des animations. On s'est aperçu que ces animations ne sont pas aussi attrayantes que ce que vous mentionnez dans votre questionnement. Ces animations en 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu parce que les associations voulaient être respectueuses des problèmes sanitaires et, en 2022, ces associations à part – bien entendu, il y a toujours des exceptions – une ou deux, n'ont pas voulu, dans la large majorité, faire des animations donc elles n'ont pas eu lieu. Voilà les réponses que je vous devais à votre première question. Deuxième question.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Vous me permettez de dire ce qu'il y a avant les questions.

**Monsieur le Maire :** Je vous laisse la parole et vous décidez ! On ne vous l'a pas coupée contrairement à ce que vous prétendez.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Concernant les différents problèmes que rencontrent les quartiers de Narbonne depuis plusieurs mois : des habitants de la rue de Septimanie dans le quartier de Razimbaud sont las de voir des débris et encombrants s'accumuler inexorablement sur les parkings devant les immeubles. Un riverain qui habite ce quartier depuis fort longtemps, âgé de 76 ans d'après ce qui avait été indiqué dans le journal, a indiqué qu'il était inutile de solliciter la Mairie puisque son courrier du 29 août était resté sans réponse. La présence des encombrants sur les trottoirs et places de parking ternit l'image de la ville ainsi que la qualité de vie des quartiers. Il est vrai que ces dépôts sauvages proviennent en partie de personnes mal éduquées ou qui en tout cas considèrent qu'elles peuvent sans gêne mettre leurs meubles cassés dans la rue. Mais il y a aussi de nombreuses personnes qui n'ont pas la possibilité d'aller jusqu'aux déchetteries de la Ville de Narbonne pour y déposer leurs meubles cassés. À l'inverse de nombreuses collectivités du même type, il n'existe pas de service de ramassage au niveau de l'Agglomération pour les encombrants. Mais il est exact qu'en regardant le site de la Ville de Narbonne, il est prévu que dans le cas où il vous serait matériellement impossible de vous rendre en déchetterie, vous pouvez contacter « Allo Narbonne » où une solution personnalisée et adaptée vous sera proposée. Les questions sont fort simples : puisqu'il n'y a pas de précisions, s'agit-il d'une solution gratuite ? Ne pensez-vous pas aussi que nous devrions communiquer plus précisément auprès de la population des quartiers qui subit ces

désagréments pour faire en sorte que le service «Allo Narbonne» soit appelé régulièrement afin de le faire évoluer en ce sens plutôt que de tout miser sur la crainte d'une éventuelle amande de 1 500 € dans la mesure où effectivement il est très difficile d'attraper les auteurs de ces dépôts sauvages sur la voie publique puisqu'il faut les prendre en flagrant délit ? Voici la première question pour ce quartier.

**Monsieur le Maire :** Effectivement, M. Gérard MARTINEZ a adressé un mail sur le site de la Ville à [mairie@mairie-narbonne.fr](mailto:mairie@mairie-narbonne.fr), le 29 août. Il estime que la vue qu'il a de sa salle à manger n'a rien d'exceptionnel puisque c'est la même depuis des mois et la seule différence est constituée par la nature, la couleur ou le volume des encombrants de toutes sortes. Il pose des questions. Il n'a pas été répondu à ce mail par le service de la propreté urbaine et je prie M. MARTINEZ de bien vouloir excuser le Directeur de la propreté urbaine. M. MARTINEZ m'a écrit par LRAR, reçue à la Mairie le 14 septembre, concernant toujours ces incivilités. Elle est à votre disposition, si vous le souhaitez.

M. Alain VICO, en charge du développement durable et non pas des déchets, puisque cette compétence dépend de l'Agglomération, a répondu au journal quotidien – auquel, je pense, vous faites référence dans votre question – que la propreté urbaine était inquiète à propos de la rue de Septimanie. Mme ABED, en charge de la citoyenneté et Vice-Présidente de DOMITIA HABITAT, a été alertée et a également participé à des réunions avec DOMITIA et les agents de proximité de DOMITIA pour que les personnes qui jettent leurs ordures par les fenêtres à la rue de Septimanie, qui sont identifiées et identifiables, soient avertis par le bailleur. Devant l'impuissance du bailleur pour faire respecter le règlement et les gestes citoyens, la police municipale est intervenue. Ces familles n'en ont rien à faire. Cela devient grave, mais ce n'est plus de la compétence des élus à la citoyenneté, de l'élu du développement durable ou même de l'élu en charge de la tranquillité publique. C'est un sujet qui doit alerter l'État et qui doit faire intervenir d'abord les services sociaux de l'État et ensuite, éventuellement, les services répressifs. Pour que vous ayez une parfaite information puisque vous ne lisez que le journal, je peux vous préciser que sur cette rue de Septimanie il y a eu, depuis le 1<sup>er</sup> juin, 134 interventions de la propreté urbaine pour ramasser les ordures ou les encombrants. Le problème – Mme MARTIN-LAVAL nous en fait une photo presque chaque matin – ne concerne pas que la rue de Septimanie, il concerne la rue du Beffroi et la Cité des Platanes. Le même problème récurrent se retrouve à ces endroits. Les agents de la propreté urbaine ne sont pas là pour ramasser des déchets ordures ménagères ou des encombrants. Les agents de la propreté urbaine sont là pour balayer et nettoyer l'espace public et ils le font très bien. Le service des déchets concerné par les photos que reçoit Mme MARTIN-LAVAL ou les mails que l'on reçoit de Mme Christine DAUZATS à ce sujet est celui du Grand Narbonne qui en a la compétence avec sa direction, occupée par un directeur depuis très longtemps et gérée sur la Ville de Narbonne par une entreprise privée en DSP puisque le reste de l'Agglomération est en régie. Comme nous sommes tout de même à côté de nos habitants, nous voulons à tout prix que tout soit le plus propre possible, quel que soit le coin de la ville de Narbonne concerné. Au sein de la propreté urbaine, il y a des voitures bennes et un camion à ridelle. Les camionnettes bennes sont là pour ramasser les ordures en dehors des containers et les petits encombrants. Le camion à ridelle ramasse les encombrants alors que normalement cela devrait entrer dans le marché que le Grand Narbonne a avec son délégataire. Or, le Grand Narbonne n'a pas voulu que ce soit à travers la régie ou à travers la DSP que les encombrants soient pris en charge. Le problème de Narbonne est le même dans les 36 autres communes du Grand Narbonne. Vous le voyez régulièrement sur les réseaux. Vous qui êtes un fana d'Internet, vous le voyez sur les réseaux sociaux ! Chacune des communes communique là-dessus.

La Ville de Narbonne a un service propreté urbaine qui ramasse les encombrants. Elle fait tout pour que les encombrants disparaissent le plus vite possible. «Allo Narbonne» n'a rien à voir avec les déchets. C'est un service qui a été créé en 2002 et qui a été repris en 2008, en 2014 et en 2020. C'est un service qui répond à des interventions ponctuelles du type poteau renversé, éclairage défaillant et toutes les petites nuisances dans l'espace public au quotidien. «Allo Narbonne» est très bien



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

référéncé aujourd'hui sur le site, sur les supports numériques de la Ville, sur les supports papier de la Ville, sur les véhicules de «Allo Narbonne» et vous savez comment l'appeler. Le service téléphonique répond aux heures d'ouverture de bureau aux personnes qui appellent et ils vont faire soit une intervention ponctuelle (un piquet renversé, une lampe qui ne marche pas), soit transmettre aux différents services ou directions de la Ville pour des interventions plus importantes. C'est le cas pour la propreté urbaine et c'est le cas pour les encombrants.

Une personne qui n'a pas la possibilité de se rendre en déchetterie peut appeler «Allo Narbonne», un rendez-vous lui est fixé et, gratuitement, on enlève les encombrants. Soyez tout de même objectif en disant qu'il y a très peu de personnes qui ne peuvent pas se rendre aux déchetteries en fonction des encombrants que l'on trouve. Le nombre de matelas que l'on trouve aux carrefours de nos localités est tellement impressionnant que cette consommation est surprenante. Quelqu'un qui est allé acheter un matelas et qui l'a emmené chez lui a les moyens donc d'enlever le vieux matelas et de l'apporter en déchetterie et ainsi de suite pour de nombreux encombrants. Je comprends que ceux qui commandent sur Internet se font livrer et à ce moment-là n'ont pas, peut-être, pour le meuble qu'ils doivent remplacer, de moyens de transport à la déchetterie et vont le jeter au coin de la rue. La verbalisation n'est pas un moyen efficace, la médiation est un moyen efficace. Le Grand Narbonne a en place les ambassadeurs du tri qui, dans chaque commune et à Narbonne, vont au-devant de la population à travers les écoles, les associations et à travers des collectifs pour impliquer l'ensemble des habitants du territoire sur le geste du tri. Certes, c'est entre le jaune et le gris, mais c'est aussi par rapport à l'encombrant qui est une gêne pour tout le monde.

Sachez qu'à côté de ces fameux encombrants, il y a des dépôts sauvages. Vous avez tous constaté que, dans le cadre de la tranquillité publique, une direction de la police de l'environnement a été créée avec un directeur et trois agents et un élu dédié en la personne d'Ali GUENFICI. Il est demandé à l'État l'autorisation de mettre des caméras éphémères qui vont être placées à des endroits stratégiques de dépôts d'ordures pour arriver à pouvoir faire une enquête et permettre de rechercher la personne à l'origine de ces dépôts sauvages. Ces dépôts sauvages sont – et c'est triste – à proximité des déchetteries. C'est exceptionnel tout de même! Et pas uniquement sur Narbonne, route de Lunes ou route de Coursan, mais sur l'ensemble des déchetteries du territoire. C'est une maladie chez les habitants d'aller en dehors des horaires normaux pour déposer à côté. Les habitants du chemin Saint-Maurice qui prend naissance juste à la déchetterie route de Coursan n'en peuvent plus. La Ville de Narbonne prend son tractopelle, son camion, nettoie les abords du chemin Saint-Maurice toutes les semaines pour aller à la déchetterie ou à LAMBERT vider ces encombrants et dépôts sauvages. L'Agglomération a mis des caméras pour surveiller l'intérieur de ces déchetteries vandalisées par une certaine population qui rentre pour récupérer, mais n'a pas, pour l'instant, mis des caméras à l'extérieur de ces déchetteries. Peut-être qu'un jour, si le résultat de ces caméras éphémères est porteur, nous pourrons mettre en place des caméras fixes avec le CSU qui traiterait les dossiers. Les encombrants, vous le comprenez, sont une gêne pour tout le monde, j'espère qu'à travers des communications, tant du Grand Narbonne que de la Ville de Narbonne, les habitants de Narbonne comprendront qu'ils peuvent très bien se rendre en déchetterie ou très bien faire appel à la propreté urbaine sur rendez-vous quand ils n'ont pas les moyens de transporter leurs encombrants. Cette gêne, tout le monde la regrette et tous les services et directions de l'Agglomération font le nécessaire. Autre question.

**Madame Yamina ABED** : Juste pour compléter sur le volet communication. Plusieurs actions de sensibilisation sont mises en place justement sur ce secteur. Une a eu lieu hier sur Razimbaud lors de laquelle justement les ambassadeurs du tri, les bailleurs sociaux et la direction de la citoyenneté ont fait dans un premier temps du porte-à-porte auprès des locataires des bailleurs sociaux sur toutes les informations concernant «Allo Narbonne» et pour les encombrants, mais aussi au niveau de la sensibilisation sur les bons gestes. Ces communications sont récurrentes et sont réalisées sur les quartiers, mais ce sont souvent les personnes qui ne veulent pas avoir accès ou entendre qui posent



**Narbonne**

AU CŒUR DES POSSIBLES

des difficultés. Les agents de proximité de DOMITIA HABITAT ont été dernièrement assermentés pour pouvoir dresser des PV et constater les désordres que cela crée.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je vous remercie déjà pour la réponse que vous avez apportée qui était documentée. Comme quoi, on peut s'entendre, finalement. Vous finissez sur la communication, c'est ce qu'il faut faire. Sachez aussi, Monsieur le Maire, que je ne suis pas un fana d'Internet. Si j'étais un fana d'Internet, je mettrais ma vie et j'exposerais tous les jours, je ferais des photos, je parlerais de moi et je le fais très peu. Par contre, comme tout le monde, j'utilise Internet. Autre chose, que les choses soient claires, je n'ai aucune haine contre vous d'ailleurs, parfois, je suis même obligé de vous défendre pour vous trouver des circonstances atténuantes.

**Monsieur le Maire** : Troisième question.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Les habitants du quartier de Baliste, bas Razimbaud, se plaignent aussi depuis plusieurs années des odeurs qui ressortent d'une entreprise de traitement de déchets verts qui se trouve à proximité, au chemin des Pouzets. Depuis 2020, la situation est devenue plus compliquée puisque cette société bénéficie d'une autorisation de brûler les platanes atteints par le chancre coloré. Malheureusement, suite à cette autorisation le trou se trouve apparemment à côté d'un tas très important de compost qui a pris feu en février 2022 une première fois. Cet été, le 15 juillet, un feu beaucoup plus important s'est déclaré – j'ai lu que des véhicules étaient également impactés – engendrant donc également un préjudice pour la société. Le problème est que du coup, vu la hauteur de ces monticules, des fumées continuent à se dégager régulièrement. Les pompiers interviennent apparemment une fois par semaine pour asperger d'eau, c'est ce qui a été indiqué dans les réponses apportées. Il y a des fumerolles tous les soirs, les matins et encore aujourd'hui d'ailleurs il m'a été indiqué que cela devient insupportable. De très nombreuses personnes ne peuvent pas ouvrir leurs fenêtres et une pétition vous a été adressée avec une centaine de signatures et, depuis, il y en a encore davantage, et je précise bien de tout bord politique, j'ai vérifié la liste. C'est vraiment une situation réelle. L'entreprise qui a été aussi interrogée indique que le problème sera réglé puisqu'elle va quitter ce site pour s'installer ailleurs. Je sais qu'en 2015 et 2016 un site avait été proposé au Quatorze, mais – vous en avez parlé tout à l'heure – il y avait un problème de permis de construire. La question est simple, s'agit-il toujours de ce terrain ou c'est un autre terrain suffisamment à l'écart des habitants pour éviter que de tels désagréments se renouvellent ? Car il est évident que cela se renouvellera s'il y a des habitants à proximité. Savez-vous à peu près pour quelle année cette installation sur un autre site est prévue ?

**Monsieur le Maire** : Je ne veux pas faire la langue de bois, mais je ne pourrai pas vous répondre. Je vous donnerai les précisions que j'ai, mais je ne pourrai pas vous répondre exactement. J'ai d'ailleurs vu que le couple qui était à la tête de cette pétition et qui avait fait l'objet d'un article dans la presse a quitté il y a un instant la salle du Conseil municipal. Je suis consterné par ce feu. C'est le deuxième en deux ans. Les odeurs âcres qui se dégagent sont insupportables pour les habitants d'abord durant les beaux jours leurs terrasses ou leurs jardins sont inutilisables et ensuite parce que cette odeur âcre rentre même dans les maisons et va perturber le quotidien de ces habitants. Je suis consterné parce que malheureusement on ne peut rien faire. Le premier incendie avait été violent, il avait duré, mais pas si longtemps que cela. Par contre le deuxième est catastrophique dans la mesure où il dure et il ne peut pas être éteint du jour au lendemain. L'arrosage n'apporte rien. Il fallait, selon le SDIS et selon les éléments que l'on tient de M. le Sous-Préfet, laisser se consumer la partie haute de ce trou et l'amas sur la droite avant de pouvoir recouvrir le bassin de terre pour essayer d'étouffer cet incendie. Aujourd'hui, les pompiers y passent régulièrement, complètent leurs instructions à la société SEV, propriétaire du terrain où l'incendie s'est déroulé, mais il n'est pas prévu encore ce mois-ci l'extinction de l'incendie. C'est catastrophique. C'est grave et c'est perturbant pour l'ensemble des habitants. La Ville ne peut rien faire, pas parce qu'elle ne veut pas, mais parce qu'elle n'a pas de pouvoir quelconque d'aller sur ce site et d'éteindre ou protéger les habitants riverains. Les pompiers



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

ont fait ce qu'il y avait à faire et malheureusement ne peuvent pas faire davantage et je le regrette vivement pour l'ensemble des habitants.

Je me suis rendu sur site, j'ai rencontré la responsable de cette société. L'Agglomération n'a pas de terrain disponible pour cette entreprise qui soit suffisamment éloigné de sites d'habitation ou qu'il ne soit pas déjà dans un site protégé pour des raisons « x », comme le Quatourze. L'Agglomération n'a pas été à ce jour sollicitée par cette entreprise pour travailler sur la recherche d'un terrain. J'ai lu comme vous que la responsable de l'entreprise a déclaré qu'elle avait en vue un nouveau terrain pour édifier le stockage et le brûlage de ce bois sachant que cette entreprise est agréée par la DREAL pour abattre et déraciner les platanes et ensuite brûler les platanes atteints du chancre. Le long du canal de la Robine et du canal du Midi, cette entreprise n'a pas le monopole. On constate que les autres entreprises – puisque le transport de ces platanes est assez difficile, car il nécessite de les envelopper, il faut des lettres d'autorisation de la DREAL pour circuler jusqu'à leur site – font le nécessaire pour louer ou acquérir, je ne sais pas, des terrains à proximité du canal et de faire le brûlage à cet endroit-là. Ce qui n'occasionne pas à première vue, d'après les informations que nous avons eues, de difficulté sur un incendie qui se propagerait aux alentours ou qui occasionnerait des nuisances. Je regrette cette situation, mais malheureusement il n'y a pas de possibilités pour la Ville de s'immiscer dans cette gestion de l'entreprise, de s'immiscer dans le travail de secours des services du SDIS et je n'ai aucune information sur ce que prévoit cette cheffe d'entreprise quant au transfert de son entreprise dans le temps et dans l'espace géographique. C'est pour cela qu'il ne s'agit pas d'une absence de volonté de ma part de vous répondre, c'est une impossibilité de vous apporter une réponse.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Je suppose que les habitants vont être très déçus d'entendre qu'on ne peut rien faire. Je ne sais pas si on a vraiment tout essayé, ne peut-on pas réduire ce tas ? Combien de temps cela va durer ?

**Monsieur le Maire :** C'est une fosse immense dans laquelle les déchets de platanes se sont tassés. Il y avait un monticule au-dessus et, comme vous dites, un tas de compost sur le côté. L'incendie du dessus s'est consumé, a mis le feu au tas de compost et à des véhicules, mais la fosse est tellement tassée que le seul moyen est de la couvrir, avec une périodicité que je n'ai pas en tête, de terre pour étouffer l'incendie. Ils n'arrivent pas à étouffer l'incendie.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Pour le quartier Anatole France, vous avez vu que de nombreux habitants aussi dénoncent – on en a déjà parlé en Conseil municipal – les dégradations, les nuisances et les incivilités à répétition qu'ils subissent eu égard à l'abandon et au squattage depuis maintenant 6 ans de l'ancien site de la gendarmerie. Ils se sont réunis cet été pour constituer un collectif de citoyens et ils vous ont adressé un courrier ainsi qu'à d'autres représentants politiques afin de procéder à une sécurisation efficace et pérenne du site et de ses abords. Ils auraient souhaité être associés au devenir de ce site qui, selon les dernières informations qui nous sont parvenues et grâce peut-être à leur mobilisation, fera l'objet d'une construction de logements classiques et sociaux, ce qui est très bien pour le social. Nous souhaiterions savoir si, en premier lieu, vous avez répondu aux courriers adressés et quelles mesures vous avez prises en lien avec l'État pour permettre à ce quartier qui est le berceau de Charles TRENET de retrouver un peu de quiétude dans l'attente des travaux maintenant annoncés par l'État. Et, en second lieu, l'État vous a-t-il associé à son projet de réhabilitation de cette ancienne gendarmerie ? Si oui, depuis quand ? Et sinon, pour quelles raisons ? Le logement mixte, c'est parfait, par contre peut-être qu'on aurait pu prévoir un peu moins de construction et notamment un parc végétalisé, fortement demandé par les habitants. Je vous pose ces questions même si je sais que la Ville n'a pas la maîtrise foncière sur les projets effectués par l'État. Il n'empêche qu'on peut discuter aussi avec l'État, comme en matière de lotissements, on peut toujours faire modifier un projet lorsqu'on s'entend et lorsqu'on est capable d'écouter l'autre.



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

**Monsieur le Maire :** J'ai été amené – j'emploie le « je », mais ce n'est pas mon style – avec d'autres élus, à rencontrer les habitants de ce quartier et notamment les riverains de derrière de la caserne ROGER, il y a un an ou deux. La Ville a fait le pressing sur l'État et le précédent Sous-Préfet avait mis en place une opération exceptionnelle (police, gendarmerie, Ville de Narbonne et Grand Narbonne) pour « desquatter » cet ensemble immobilier de la caserne ROGER qui est assez grand. Un peloton de gendarmes spécialisés, groupement de police nationale spécialisé et tout le monde est parti. Le Grand Narbonne a nettoyé et la Ville de Narbonne a muré et grillagé. Cela remonte à il y a deux ans. Aujourd'hui, cet après-midi à 16h, nous recevons avec Mme KAISER et M. MALQUIER le Commissaire de police, installé depuis 15 jours, qui a fait le tour de certains sites particuliers à Narbonne dont la caserne ROGER. Il n'y avait personne dans la caserne ROGER, mais il admet que le soir notamment c'est un lieu où il y a des sans-abris, certainement du trafic – il l'a exprimé – puisque notamment sur l'avenue Anatole France c'est largement ouvert et on circule. Les éléments en leur possession aujourd'hui démontrent qu'un trafic se déroule à l'intérieur avec une circulation de personnes. Ce site est dégradé à un point extrême notamment par exemple les plaques d'égout ont été volées ce qui ajoute à un site mal fréquenté une dangerosité, si des jeunes décidaient d'aller s'y amuser. Des opérations fortes de démolition se sont déroulées à certains endroits puisque des portes blindées ont été forcées, ce qui est exceptionnel. Il a expliqué comment elles avaient été forcées. Je pense que tout le monde est conscient de la gravité de ce site. Mme THIVENT est allée rencontrer M. le Sous-Préfet et elle a eu des réponses à ses questions et le collectif dont vous parlez a écrit à tous les élus. La lettre a été reçue à la Ville le 19 septembre, nous ne sommes que le 22 septembre et effectivement je n'ai pas encore répondu à ce collectif.

La caserne ROGER est la propriété de l'État. Dans le cadre de la propriété de l'État, c'est d'abord le ministère de l'Intérieur qui en était propriétaire, ensuite elle est passée à un service spécial qui gère les bâtiments et maintenant elle est affectée à une direction ou à un ministère qui est en charge du social. Tout cela a pris du temps. Là-dessus, cette propriété foncière a été choisie par l'État comme étant un lieu pour y faire du social parce que dans le Plan d'hébergement d'urgence départemental, notre territoire ne répond pas aujourd'hui aux besoins de cette population dans la précarité et dans le logement d'urgence. L'État a fléchi des fonds pour accompagner certains « types » de population – ce n'est pas péjoratif – qui entrent dans les critères de ce social. Premier point, depuis le début, la Ville est associée avec l'État et les différents services à l'avenir de cette caserne ROGER. L'État vend à ALOGEA l'ensemble de la caserne ROGER. Il avait été demandé à la Ville si elle était intéressée. D'abord le prix est cher et ensuite l'obligation, si elle l'achetait, était de ne pas le transformer par rapport au projet initial c'est-à-dire faire du logement d'urgence pour ce « type » de population en difficulté. La Ville a estimé que l'achat du bâtiment et les travaux pour pouvoir réaliser ce que l'État demandait dans son cahier des charges ne pouvaient pas entrer dans ses compétences et dans ses finances notamment dans son Budget d'investissement, même si le fonctionnement était pris en charge par la branche sociale de l'État. L'État a présenté le projet aux bailleurs sociaux et c'est ALOGEA qui a été retenu et la vente de l'ensemble du bâtiment va se faire dans quelques semaines à ALOGEA. De tête, Bertrand ou Stéphanie, une réunion est prévue en Sous-Préfecture à cet effet.

**Monsieur BERTRAND MALQUIER :** Le 5 octobre.

**Monsieur le Maire :** À la suite de cette vente, ALOGEA a l'obligation de nettoyer et sécuriser le site dans son intégralité. Le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne sont associés, même si on ne participe pas à la réunion. Le projet présenté par ALOGEA et validé par l'État est de réaliser ces logements, non pas un partage de logements, mais que dans le logement d'urgence. La Ville a insisté pour que l'hébergement de jour des sans-abri ne s'effectue pas sur ce site pour éviter un partage de flux de population, mais s'effectue à la Maison de l'amitié. L'État a de l'argent fléchi et aujourd'hui – le Sous-Préfet a été relancé – on attend des services de l'État les propositions d'aménagement de la Maison de l'amitié et d'agrandissement de la Maison de l'amitié. Ce ne sera pas un agrandissement bâti avec des fondations parce qu'en dessous il y a la nécropole, mais sur la base de ce nouveau



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

concept de réalisation en bois, sur plot et qui vont permettre un agrandissement, mais aussi de tourner l'entrée pour qu'elle ne soit pas sur l'avenue et avec beaucoup plus de lits puisqu'il y a une obligation du nombre de lits et de tout ce qui va avec : sanitaires, salles, accueil, chenil, etc. Aujourd'hui, ce projet d'amélioration de la Maison de l'amitié est en sommeil et la Ville a demandé à ce qu'il soit relancé.

Sur le projet de la caserne ROGER, le bâtiment d'entrée, côté voie ferrée, sera démoli. Par contre l'ensemble des autres bâtiments vont être aménagés : bureaux de l'UDAF et de la ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). D'autres bureaux seront disponibles pour d'autres associations qui pourront venir dans le temps se greffer dans cet hébergement. Un bâtiment de 14 logements sera consacré à l'hébergement de moyenne ou longue durée en CHR (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ou AUA et 15 logements sociaux PLAI pour les plus bas revenus. Dans un autre bâtiment, il y aura 25 logements de pensions de famille pour toutes ces familles « inlogéables » comme c'est le cas d'une famille à Lézignan constituée d'un couple et de quatre enfants qui pourront être logés dans ces 25 logements en vue d'une réinsertion dans la vie avec un accompagnement social et des logements adaptés et du travail. L'AUA aura ses locaux également avec 445 m<sup>2</sup> de bureaux et des annexes, ce sont les anciens garages de la gendarmerie, avec des ateliers, notamment d'IDEAL, de réinsertion du style atelier de réparation de vélos que l'association gèrera en fonction des possibilités et des financements qu'elle aura. Le permis de construire sera géré par l'État et les travaux sont prévus pour juin 2023 jusqu'à fin 2024. L'idée première est de sauvegarder le site, en le protégeant et en le sécurisant par rapport à ses entrées.

Je voulais ajouter que les difficultés dans ce quartier ne proviennent pas uniquement de ce squat. Il y a à quelques mètres de là l'AID 11 qui a une mission spéciale c'est-à-dire le sevrage de certains sans-abri au regard de leur santé physique et mentale. Elle est située juste au carrefour face à la pharmacie. Ce site est constitutif de nuisances, il n'est ouvert que le matin dans un bref laps de temps et l'ensemble de ces personnes ne peut pas avoir accès d'abord à la douche, à un habillement et surtout aux produits et médicaments qui peuvent leur être remis. Ces groupes de personnes présentes le matin de bonheur et qui ne sont pas pris en charge vont s'alimenter en alcool pas cher au Leader Price à côté et vont squatter les abris bus, le petit jardin devant la pharmacie et surtout, ce qui me désole le plus, squatter la passerelle. C'est au moment, en principe, où des enfants ou des mères de famille passent par la passerelle pour se rendre en ville soit aux écoles soit à leur travail. La police nationale et la police municipale de concert gèrent cette situation, mais ils ne peuvent que les faire partir. À ce jour il n'y a pas eu de plainte d'agression de personnes empruntant cette passerelle. La plupart – et là aussi je suis consterné devant ce constat – vont augmenter leur trajet en passant par le quai de Lorraine et sous le pont de la SNCF. C'est regrettable, la dimension que prend cette situation est très préoccupante et très pénalisante. Le squat n'est juste qu'un petit point.

Nous avons rencontré, avec le Dr COURREGES, AID 11 qui, comme à Carcassonne, se trouve en centre-ville. Le Dr AUSSILLOUX est un médecin qui se passionne, donne d'elle-même, de son dévouement pour ces personnes en difficulté, mais elle n'en maîtrise pas malheureusement le caractère visuel ou d'incivilité. Elle fait tout pour accompagner les habitants pour voir leur ressenti et voir comment on peut faire, mais malheureusement aujourd'hui elle est submergée par la gravité de la situation. Soyez persuadés, les élus, que tant M. MALQUIER avec la tranquillité publique que Mme Yamina ABED avec la sécurité que le Dr COURREGES et Mme HUYNH-VAN avec le social et la direction de la santé sont très préoccupés parce que ces sans-abri, par leur présence sur l'espace public, perturbent ce quartier qui a une relative tranquillité puisqu'il y a un partage entre l'habitat ouvrier et les résidences. Il n'y a pas d'infraction légale, ils peuvent s'asseoir. L'infraction ne vient qu'à partir du moment où il y a propos agressifs ou comportement agressif, mais le fait qu'ils soient assis sur la passerelle ou le fait qu'ils laissent une seringue trainer n'est pas une infraction. Puis, vous comprenez parfaitement que l'infraction, si elle est constatée et si elle fait l'objet d'un procès-verbal,



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

n'aboutira pas à grand-chose, compte tenu de la situation. Nathalie HUYNH-VAN pourrait apporter son concours à cette explication et le social travaille là-dessus, mais la difficulté est qu'il faut un acte volontaire d'écouter le médiateur ou l'assistante sociale parce que c'est sur la base du volontariat qu'on peut arriver à leur construire un avenir. Or, aujourd'hui on s'aperçoit que cette population n'est pas automatiquement française, c'est une population de vagabonds qui aiment bien aller de ville en ville et qui n'ont pas envie d'entrer dans un protocole social leur permettant un rétablissement dans une vie moins extrémiste ou moins anormale. C'est très difficile, je salue le dévouement de toutes ces personnes qui s'en occupent. Le résultat est infime par rapport à la masse de la population. De plus, cette population de sans-abri n'est pas la même, elle tourne. On s'en aperçoit à travers les repérages que font la police municipale et la police nationale. Des contrôles d'identités sont effectués et c'est la seule chose que la police nationale peut faire et en même temps ils voient s'ils sniffent ou pas, s'ils se piquent ou pas, mais c'est secondaire. La difficulté ne concerne pas que ce quartier puisque vous savez que tout l'accompagnement social de ces personnes sans-abri est un peu disséminé sur la ville, il est accru par les maraudes qui sont effectuées au niveau des nouveaux spots. Cette population fait de la transhumance sur la ville quand elle se rend à TABLE OUVERTE, à Mazargan, au Secours catholique ou éventuellement à la Maison de l'amitié ou sur leur habitat précaire le long du canal en direction de Gruissan. C'est une population qui migre sur la ville et en dehors de la ville avec un certain renouvellement et qui est très difficile à capter pour essayer de la remettre dans la vie que nous connaissons. Voilà ce que j'avais à vous apporter sur ce quartier. Nous y sommes très attentifs, l'ensemble des élus concernés dans leurs directions et services et nous essayons de résorber ce problème. S'il y avait d'autres informations notamment à la suite de cette réunion en octobre et notamment suite à la vente à ALOGEA, je ne manquerai pas de vous en faire part au prochain Conseil municipal.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE :** Merci pour votre réponse intéressante, cela valait le coup de poser ces questions, car nous n'avons pas toutes ces réponses. Je regarde la presse, comme vous le dites, mais je discute également avec les gens, mais je ne peux pas avoir le même degré d'information que vous surtout si vous considérez que nos avis ne servent à rien.

Certaines personnes résidentes autour de Narbonne-Plage se sont offusquées du risque de fermeture de la salle EVASPORT qui permet de dispenser des cours de fitness, de yoga et de musculation, surtout pour les séniors, sur un créneau de 55 heures par semaine. Du fait du départ de l'un des intervenants au mois d'avril 2022, les horaires étaient passés à 35 heures par semaine. À ce moment-là, une pétition avait été lancée par une soixantaine d'habitants qui ont demandé un rendez-vous auprès de la Mairie qui, apparemment, demeure sans réponse. Je vous rappelle que vous aviez décidé au mois de novembre 2016 de reprendre cette salle en régie directe avec deux employés permanents sur le site avec l'objectif, je cite M. Alain VICO qui avait fait une belle vidéo : «*De s'occuper des séniors, mais également des petits*». Cette salle est importante puisqu'elle permet à de nombreuses personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la ville-centre de bénéficier d'un lieu où se maintenir en forme physiquement, mais aussi moralement puisque c'est un lieu de rencontres, convivial, qui permet de rompre l'isolement. Nous venons d'apprendre par des adhérents de cette salle qu'elle serait finalement fermée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi et si vous allez y remédier dans le court ou moyen terme dans l'intérêt des habitants du quartier de Narbonne-Plage?

**Monsieur le Maire :** À l'occasion de différents Conseils municipaux, nous avons voté la mise en DSP du Camping de la Falaise à Narbonne-Plage. Dans cette DSP étaient incluses : la démolition de la piscine existante, la reconstruction d'une piscine aux nouvelles normes, la mise en état de courts de tennis et la mise à disposition, au profit de la Ville, de certains bâtiments. C'est l'équivalent – on l'a voté – d'une location pour la Ville de 100 000 € : la piscine, les terrains de tennis, les bâtiments du tennis, les bâtiments sur le côté et ces fameux bâtiments dans lesquels se trouvait cette salle de sport. Le coût de fonctionnement de ce bâtiment, à lui seul, représente 10 000 € par an au niveau

des fluides et de l'entretien. Pour 55 heures d'ouverture par semaine, il faut deux agents diplômés (Éducateur physique BAFA) pour s'occuper de cette salle. L'un d'eux nous a fait valoir son départ au 31 décembre 2021 et le deuxième agent d'abord a été malade – ce qui a nécessité la fermeture de la salle – et ensuite n'a pas voulu rester sur les horaires, mêmes réaménagés, qu'il souhaitait dans la mesure où il ne pouvait pas gérer la salle seul en limitant le nombre de personnes présentes. Dans le cadre d'un recrutement d'un autre agent, il n'y a eu aucun candidat. Le coût de ces deux agents pour ces 55 heures et le nombre de personnes qui pouvaient être accueillies représentent 60 000 € par an. Le total des dépenses par an de cette salle – puisqu'EVASPORT, dans les 100 000 € versés à TOHAPI, représente la somme de 15 000 € par an – est de 85 000 €. EVASPORT a enregistré 102 inscriptions. Cependant, ces 102 personnes n'étaient pas des habitants de Narbonne-Plage, seules 32 personnes sont des Narbonnais, habitant Narbonne-Plage.

En fonction des chiffres que je viens de vous donner, reprenez 85 000 € de dépenses par an et 102 inscrits pour seulement 10 000 € de recettes par an de ces adhérents. Vous voyez que pour la Ville cela coûte 75 000 €. S'il y a 102 inscrits, cela représente pour la collectivité, au regard de la cotisation, une charge de 2 340 € par an. Pensez-vous que cela soit de la bonne gestion ? L'adhésion est à 70 €. Si on avait fait une augmentation de l'adhésion, elle aurait dû passer en Conseil municipal, vous serez tous montés au créneau pour crier en disant : « N'augmentez pas ! Le pouvoir d'achat ! » Si vous voulez aller dans une salle privée, vous paierez 300 € par an. L'écart que votre argent, que l'argent public supporte dans le cadre d'une gestion ne pouvait pas perdurer. Tout à l'heure vous faisiez allusion à des économies que la Ville doit gérer à l'avenir pour que son Budget n'explose pas et que nous n'augmentions pas la masse fiscale. Cela fait partie des économies à envisager. On ne peut pas continuer pour 32 Narbonnais à dépenser autant dans une salle de sport alors qu'ils ont la possibilité d'aller dans des associations qui font de la gymnastique, des cours de danse ou d'autres loisirs sportifs sur Narbonne-Plage parce que la Ville met à disposition des associations, en fonction d'un calendrier dressé par Narbonne-Plage, soit la salle TRAMONTANE soit la salle BAUDIS en fonction de ce qui va s'y dérouler. Aujourd'hui, les adhérents ont été informés, bien avant l'été, de la fermeture au 31 août 2022 et qu'il n'y avait pas de renouvellement d'adhésion à EVASPORT.

Aujourd'hui, l'idée des élus et notamment de ceux en charge de Narbonne-Plage et des bâtiments est de donner une autre destination à ce bâtiment que nous payons quand même 15 000 € par an à TOHAPI. Ce bâtiment va être divisé en trois parties, dont une partie bureau. Pour ceux qui suivent les conditions de travail de nos agents, Mme ALAUX en premier, savent que les agents du Centre Technique du Littoral à Narbonne-Plage travaillent dans des conditions inacceptables. Les bureaux datent de dizaines d'années en arrière. Il n'y a aucun confort, aucune aisance pour un travail administratif sérieux dans ces bureaux. La première partie de ce bâtiment va être dédiée à des bureaux pour le CTL. Deux salles séparées, indépendantes – c'est facile puisqu'il y a déjà les cloisons et les portes, il s'agira de sécuriser, il y a des W.C. dans chacune des deux parties – vont être mises à disposition pour les associations de Narbonne-Plage. Ainsi, il va y avoir la libération de la salle BAUDIS pour ces associations (danse, gymnastique, réconfort pour les personnes victimes de cancers, etc.) qui pourront, dans un agenda que vos services à Narbonne-Plage traiteront, occuper ces salles mutualisées. Nous répondons pour une somme de 15 000 €, versée à TOHAPI, à une demande forte sur Narbonne-Plage d'associations locales ayant des habitants de Narbonne-Plage.

Voilà la suite donnée à cette salle dite EVASPORT parce que nous voulons effectuer une bonne gestion des deniers publics pour que nous soyons responsables vis-à-vis des Narbonnais de l'usage des deniers publics et en même temps nous voulons que le plus grand nombre d'habitants de Narbonne-Plage puisse avoir des salles dignes de ce nom à leur disposition. BAUDIS va avoir une vocation pas exclusivement, mais presque, culturelle puisque nous avons un agent de la Direction de la culture affecté à BAUDIS à la fois pour ouvrir et fermer, mais également pour trouver et accompagner des animations. Elle va être aussi le lieu du séminaire des conseils citoyens le samedi.

Ce ne sera plus un lieu où les associations vont aller faire de la gymnastique ou de la danse. Sur cette question, voilà la réponse que les élus majoritaires devaient vous apporter.

### **38 - MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE «NARBONNE EN COMMUN»**

*Nicolas SAINTE-CLUQUE*

**Monsieur le Maire** : Dans le même mail, vous avez présenté une motion que vous souhaitez soutenir aujourd'hui devant le Conseil municipal. Elle n'est pas dans les délais prévus par le règlement intérieur, mais ce n'est pas grave, les questions écrites l'étaient, je vous laisse la développer pour que l'on procède à un vote comme cela est prévu dans le règlement intérieur.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE**: Je vous remercie de nous permettre de la présenter, car je savais que nous étions hors délai. C'est Bruno BREHON qui va la présenter.

**Monsieur Bruno BREHON** : Il s'agit d'une motion adressée au Président de la République et à Mme La Première Ministre.

#### ***M. BREHON donne lecture de la motion***

«En notre qualité d'élus de proximité, nous agissons au quotidien dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens en faisant en sorte de répondre du mieux possible à l'ensemble de leurs besoins. La nouvelle crise que nous traversons du fait de la guerre en Ukraine et des profiteurs de guerre qui s'enrichissent au détriment des plus faibles ainsi que des effets du réchauffement climatique sur la production agricole mondiale entraînent une hausse inconsidérée du coût des matières premières et de l'énergie. Ainsi, vous avez pu annoncer une augmentation pour l'ensemble de la population des prix du gaz et de l'électricité dès le mois de janvier 2023 qui, même si elle est limitée par la mise en place d'un bouclier tarifaire à 15 % pour les particuliers et les entreprises ayant moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires maximum de 2 000 000 €, est intenable et injuste. Les collectivités locales qui sont les véritables boucliers de la République ne bénéficient qu'inégalement du bouclier tarifaire. En effet, seules les très petites collectivités de moins de 10 employés et qui atteignent au maximum 2 000 000 € de recettes sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz, sur le même modèle que les entreprises. Ainsi, depuis plusieurs mois des communes comme la nôtre sont frappées au même titre que les particuliers et les entreprises par la hausse exponentielle du prix de l'énergie, nos factures de gaz et d'électricité étant multipliées par des facteurs compris entre 2 et 4. Pour faire face à la hausse injustifiée du coût de l'énergie, les collectivités locales vont se retrouver contraintes de réduire leur offre de service public ce qui impactera encore davantage la qualité de vie de nos administrés d'autant plus que votre Gouvernement a annoncé vouloir baisser leur budget de 10 000 000 000 €.

Comme vous le savez, les collectivités locales ont été en première ligne pour répondre à la crise sanitaire. Dans notre territoire, les élus et la population n'ont pas attendu les appels de votre Gouvernement pour s'engager dans la transition écologique, le développement des énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments et des logements pour faire des économies d'énergie. Limiter le réchauffement de la planète est ancré dans nos préoccupations depuis de nombreuses années. Mais comment poursuivre nos investissements et nos actions avec des finances locales mises à mal par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement et par la hausse exponentielle du coût de l'énergie? Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques à la fois dans un souci économique et écologique, nos factures augmentent considérablement du seul fait de la spéculation boursière. En ce sens, la Présidente de la Commission européenne reconnaît, je cite : «La flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché».



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

En réponse à cette hausse des énergies, nous ne demandons pas à l'État une aide financière, mais simplement le retour au tarif régulé. Si le Gouvernement s'attèle à lutter contre les effets néfastes de l'inflation pour les ménages, cela doit être aussi le cas pour les collectivités territoriales. Comme vous le savez, le saupoudrage n'endigüe pas les difficultés ni pour les collectivités, ni pour les concitoyens, ni pour les entreprises.

C'est pourquoi afin de lutter efficacement contre cette crise énergétique – qui est appelée à durer – nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, Madame la Première Ministre, d'une part d'élargir le bouclier tarifaire à l'ensemble des collectivités territoriales afin de leur permettre de bénéficier du tarif règlementé, pour ne pas être soumis au marché; de bloquer le tarif règlementé de l'électricité et du gaz; de mettre fin à la fixation du prix de l'électricité sur le coût marginal de production des centrales thermiques; de reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité et, à terme, de mettre en place un monopole public intégré de l'énergie, régulé par l'État, avec la mise en place de tarifs négociés et imposés. »

**Monsieur le Maire :** Monsieur SAINTE-CLUQUE, je vous pensais suffisamment spécialiste de tout pour rédiger une motion totalement différente. En effet, en passant la parole à M. BREHON, vous me confirmez ce que j'ai ressenti en la lisant. Il s'agit d'un «copier-coller», d'un quasi-plagiat, de la motion de M. Fabien ROUSSEL, responsable national du Parti communiste. Motion cosignée par 23 élus communistes. Je sais, Monsieur SAINTE-CLUQUE, votre dévotion à la NUPES, en contradiction avec certains élus de votre groupe ou avec certains élus du Département ou avec certains élus de la Région appartenant à votre parti, mais je ne pensais pas que vous alliez, à ce point, vous sentir pieds et poings liés avec la NUPES et le Parti communiste.

Ne croyez pas, chers élus, que je ne me suis pas informé, depuis que le bouclier tarifaire existe, sur l'avenir des finances de notre collectivité. Quand même, j'ai lu comme vous tous, le 8 septembre, Fabien ROUSSEL qui, dans *Le Parisien*, appelle les Maires à ne plus payer la facture d'électricité. Des reportages sur les chaînes d'information ont montré les Maires communistes de la couronne parisienne dire qu'ils ne paieront pas la facture. Le 14 septembre 2022, les 23 Maires communistes dont la moitié est en Île-de-France ont signé cette pétition. Vous avez à votre disposition la motion du Parti communiste et les différents articles relatant cette prise de position du Parti communiste. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, chers élus, c'est d'adhérer sans aucune possibilité de réflexion, d'approche et d'appréciation au Parti communiste. Sur le fond, Monsieur BREHON, je ne peux pas partager votre analyse. Les conséquences de la guerre en Ukraine touchent l'Europe entière. La communauté internationale a imposé des sanctions à la Russie en représailles de ses agissements. La Russie est tenue par le Parti communiste, Russie que vous avez soutenue et que, aujourd'hui, d'un beau geste, vous éloignez de vos propos. Cette solidarité de l'Europe et des partis non communistes vis-à-vis de la nation ukrainienne est l'expression de notre farouche volonté collective. Nous voulons défendre la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes et à pouvoir prétendre à la paix. Notre priorité est de protéger nos populations, mais aussi nos forces productrices, artisanales et industrielles face à l'inflation du prix de l'énergie, en garantissant ainsi un pouvoir d'achat ou une survie économique pour les entreprises. L'État, c'est nous! C'est notre organisation collective et solidaire. L'État n'est pas une planche à billets qui produit indéfiniment des euros pour satisfaire des desiderata de toutes les franges politiques de notre pays. Si nos gouvernants doivent faire des choix dans un contexte économique tendu, ce choix doit clairement se porter sur les particuliers ensuite les entreprises et par la suite les collectivités. En sens inverse de votre motion, de votre groupe et de vous-même, Monsieur BREHON, avec la majorité municipale, nous préférons participer à un effort collectif en opérant des choix écologiques de rationalisation de la consommation d'énergie et des équipements de la collectivité. Cela répond aux questions posées par M. SAINTE-CLUQUE dans une précédente délibération.



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Sachez que votre commune, votre collectivité a anticipé ces choix. En effet, depuis quelques années – et j'en ai fait écho au Conseil municipal – les élus majoritaires ont procédé au renouvellement des éclairages publics par des LED. Par exemple, le parc d'éclairage public a été changé au fur et à mesure en fonction de certaines zones où des postes de transformation sont lourdement chargés ou en fonction de la réfection des rues. Cela représente 15 %, depuis 2016, de l'ensemble du parc d'éclairage public, soit un éclairage public comptant 12 points lumineux. Chaque éclairage remplacé par un LED consomme 80 % de moins d'énergie. Le matériel est changé et, à lui seul, il coûte un prix en fonction de son implantation (façade ou socle), mais il y a environ 100 à 250 mâts remplacés par an. Nous allons continuer pour avoir un parc d'éclairage public totalement remplacé. Sachez quand même que votre collectivité, votre commune actuellement, grâce à la Direction du développement durable, forme et mobilise les agents sur la nécessité de diminuer par exemple les températures des pièces en coupant le système de climatisation et de chauffage en cas d'absence prolongée. Aujourd'hui, la Ville a investi dans des capteurs sur chaque point de distribution d'eau sur l'espace public, reliés par informatique – mes deux ingénieurs, derrière, vont rigoler parce que l'explication n'est pas très technique – à un service des services techniques qui va à la fois réparer les fuites par rapport à une consommation excessive et arrêter l'arrosage quand il n'est pas nécessaire ou en période de sécheresse, comme aujourd'hui.

Toutes ces mesures et bien d'autres – Alain VICO, en Conseil municipal, vous en fera la liste, si vous le souhaitez – ont permis à la collectivité d'économiser des milliers d'euros. Et M. MALQUIER, à la Direction des finances, vous présentera un comparatif sur les années 2020, 2021 et 2022, si vous souhaitez. Ces années passées sont la démonstration que les élus majoritaires à la Ville de Narbonne sont – n'en déplaise à M. SAINTE-CLUQUE – de gestionnaires en « bon père de famille » et qu'ils ont anticipé la facturation des énergies ou la sécheresse et la nécessité de se protéger sur l'eau. Nous allons continuer à poursuivre avec encore plus de détermination cette gestion raisonnable et durable. Alors, en affirmant que c'est à l'État de prendre en charge la différence tarifaire entre le prix de marché de l'énergie et l'éventuel plafonnement tarifaire que vous sollicitez, applicable à l'ensemble des collectivités territoriales, vous abondez à un parti-pris idéologique et politique qui se résume à croire que l'État, garant des fonctions régaliennes, dépense moins bien que les collectivités pour servir l'intérêt général. Vous parlez de valeurs axés sur l'évaluation boursière. Pas du tout, c'est faux ! C'est délibérément faux ! Le prix varie en fonction du marché, de l'offre et de la demande. En s'associant, dans le cas de la solidarité des autres Français que le Parti communiste, à l'État pour qu'il prenne des mesures drastiques vis-à-vis de la Russie, on a réduit la possibilité d'alimenter les pays et bien entendu l'offre étant raréfiée, la demande devient aussi importante et plus coûteuse. Ce n'est pas la Bourse, cela n'a rien à voir avec la Bourse !

Vous laissez croire – et je dois le relever – que la France gouvernementale et la France des collectivités sont deux France en opposition d'intérêt. En fait, contrairement à vous, je pense qu'elles ne sont qu'une et qu'elles œuvrent conjointement dans le cadre de leurs compétences respectives à défendre l'intérêt supérieur de notre pays et surtout des Français. Alors j'invite la majorité municipale à voter contre cette motion tel que cela a été décidé en Bureau municipal.

On peut passer au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : On peut répondre tout de même ! Premièrement, je voulais vous indiquer que je ne l'ai pas écrite seul, nous l'avons écrite à plusieurs. Je me suis inspiré d'une intervention d'un sénateur PS. Vous faites beaucoup de politique, vous mélangez tout, mais c'est normal, vous essayez de faire une tribune et vous essayez de noyer le poisson. Je vous ferais remarquer, Monsieur le Maire, à propos de ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le problème des énergies – mais peut-être que vous n'avez pas assez écouté puisque vous êtes parfois un peu dissipé – ce que M. MENASSI, le Maire de Trèbes, qui n'est pas communiste ni pro-russe à ma connaissance, a dit : « *Notre responsabilité d'exemplarité est totale sur le sujet. Bien sûr que nous devons nous battre sur*



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

*le bouclier, sur la Dotation Globale de Fonctionnement [...]».* Je crois donc qu'il n'y a pas que les communistes, il y a beaucoup de Maires de l'Aude et j'ose espérer que ce genre de motion va être fait par la plupart des collectivités. Si on vous dit que la facture va être multipliée par 3 ou 4, si je regarde la facture aujourd'hui de la Ville de Narbonne qui est de 1 660 000 € et que je la multiplie par 3, il me semble que les économies ne suffiront pas ! Certes, nous avons compris que vous avez déjà commencé à faire des économies en considérant que certains services au public devaient être supprimés comme la salle EVASPORT, comme vous venez de nous l'expliquer et là, on comprend mieux vos choix, mais au moins assumez-les et ne dites pas que c'est juste par rapport à des capteurs d'eau. Je vous signale que lorsque Jacques BASCOU était aux manettes, on avait déjà mis en place avec M. JUGE des capteurs pour le chauffage. Vous continuez tout simplement à faire ce que l'on doit faire en fonction des budgets et des évolutions technologiques. Vous n'allez pas nous faire croire que c'est avec des petites économies de bouts de chandelle que l'on va faire face à cette crise. Bien entendu qu'il faut qu'on intervienne et qu'on ait un bouclier aussi pour les collectivités qui ont plus de 10 salariés et 2 000 000 €. Ce n'est pas normal que l'on ne puisse pas bénéficier aussi d'un tarif réglementé. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Arrêtez de le politiser et de dire que ce n'est que le Parti communiste. C'est un peu réducteur. D'ailleurs, ils ont raison sur ce point !

**Monsieur le Maire :** L'ensemble des associations des élus en France, toutes associations confondues, a indiqué ne pas voter cette motion. L'association des Maires de l'Aude a indiqué ne pas voter cette motion. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur Bruno BREHON :** Je vais répondre puisque vous me nommez. Vous parlez de Fabien ROUSSEL et c'est très bien que vous en parliez. D'une part, je vais reprendre les arguments que vous avez pu utiliser tout à l'heure en disant que c'est assez consternant de vous voir rire dans une période de crise énergétique où des millions de Français, des milliers de Narbonnais vont souffrir de cette crise et vous êtes en train d'en rire. Je vous renvoie aussi le manque de respect que vous avez vis-à-vis de la population. Je me souviens au début...

**Monsieur le Maire :** Je ne peux pas vous laisser dire cela. Je n'ai pas ri.

**Monsieur Bruno BREHON :** Il y a une vidéo, nous pourrions l'observer ensemble, si vous voulez, il n'y a pas de souci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** J'ai ri sur l'énervement de M. SAINTE-CLUQUE. J'ai fait mouche sur les propos que je tenais puisque son énervement et son emballement justifiaient un sourire. Jamais je ne l'ai vu, depuis un certain temps, aussi énervé. J'ai constaté avec M. MALQUIER que c'est énervement était injustifié. Par contre, vous dites que nous sommes – nous, les élus majoritaires – favorables au bouclier tarifaire, vous n'avez pas compris mon propos : pour les particuliers et pour les entreprises, mais nous ne voulons pas être favorable à ce bouclier tarifaire en signant une motion du Parti communiste. Nicolas SAINTE-CLUQUE a beau dire qu'il l'a rédigée... Je tiens à la disposition de l'ensemble des élus la motion du Parti communiste. Vous la mettez à côté de celle du groupe Narbonne en commun, c'est au trois quarts la même ! Ne venez pas me dire, Nicolas SAINTE-CLUQUE et M. BREHON, que cette motion vous l'avez faite à deux mains. Vous l'avez faite à trois mains, avec M. ROUSSEL et il vous mange sur la tête. Je confirme donc à l'ensemble des élus majoritaires : ne votez pas cette motion ! Sinon vous allez dans le sens du Parti communiste et ce n'est pas le terrain ici. Vous demandez soit à l'Assemblée nationale, soit au Parlement européen, mais ce n'est pas à une assemblée municipale ou du Grand Narbonne, où vous allez sûrement réitérer votre motion... J'aurais des propos différents, ne vous inquiétez pas, parce que je ne suis qu'un Maire au Grand Narbonne parmi 36 autres à côté de moi et vous ne représentez que l'opposition municipale à Narbonne qui constitue l'opposition au Président du Grand Narbonne. C'est pourquoi mes propos ne seront pas les mêmes. Là, aujourd'hui, ce que vous voulez faire admettre à ces élus, c'est que cette motion est le paradis. Pas du tout ! Vous faites un choix politique. Vous demandez que l'électricité et



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

le gaz soient des biens de première nécessité. C'est de la politique politicienne. C'est de l'idéologie et je ne peux pas l'admettre. J'accepte que votre motion soit présentée, j'accepte qu'on en débâte, mais ne me tournez pas en dérision en disant que je ris. Je ris du comportement d'un de vos collègues de l'opposition qui a présenté cette motion à travers son mail et que vous soutenez aujourd'hui. Après, je suis respectueux des habitants, il n'y a pas que vous qui avez le monopole du social!

**Monsieur Bruno BREHON** : D'une, je me permets de dire ce dont j'ai envie et si on a besoin de regarder... Laissez-moi parler!

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Laissez-le parler, Monsieur le Maire, vous êtes très énervé là, il a dû toucher quelque chose.

**Monsieur Bruno BREHON** : Vous voulez un débat et c'est très bien, si vous voulez bien m'écouter ce serait intéressant.

**Monsieur le Maire** : (*Intervention hors micro*) Nicolas, qu'est-ce que vous disiez? Je ne l'ai pas entendu puisque vous parliez en même temps.

**Monsieur Bruno BREHON** : Ce que j'ai à vous dire ne vous intéresse pas. On va continuer comme cela ou voulez-vous bien me laisser parler?

**Monsieur le Maire** : Nicolas a parlé pendant que vous parliez et je n'ai pas entendu ce qu'il a dit. Choisissez, tous les deux.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Buvez un coup pour vous calmer, Monsieur le Maire, cela ira mieux.

**Monsieur le Maire** : Alors là, tu ne peux pas t'imaginer. Il n'y a pas plus calme que moi aujourd'hui. Je ne suis pas concerné par la motion. Je suis concerné simplement par votre idéologie que je conteste et qui n'est pas la mienne, c'est tout.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Vous êtes consternant!

**Monsieur le Maire** : Je ne suis pas énervé. Si vous estimez que je suis consternant, restez sur vos positions. Allez, continuez à regarder Internet.

**Monsieur Bruno BREHON** : C'est bon? Je peux? Du coup, j'ai entendu vos propos : vous n'êtes pas contre la population, vous n'êtes pas contre les entreprises qui vont vivre cette spéculation. Peu importe si le mot vous déplaît, il y a une véritable spéculation qui se passe dans le pays. Le service public permettait à la population, aux entreprises, mais aussi aux collectivités de bénéficier d'un certain nombre de tarifs règlementés et fixes. S'agissant des collectivités – et vous ne pouvez pas démentir puisque tout à l'heure j'ai bien entendu qu'il y aura un avenant au Budget n°3 qui permettra de rectifier un certain nombre de choses – en tout cas les éléments budgétaires vont montrer... Vous en avez fait la démonstration tout à l'heure, quand on fait des économies s'il faut les mettre sur un autre morceau de dépense, bien évidemment, cela ne va pas ailleurs! Ce qui pourrait être remis en question – et je crois qu'il faut l'affirmer aussi à la population et ce n'est pas Fabien ROUSSEL qui vous l'évoque – ce sont les conséquences, et vous en avez en partie parlé tout à l'heure, sur la situation dans la ville pour les habitants par exemple l'éclairage des stades, des gymnases. Cela pourra avoir des conséquences sur les écoles et des conséquences sur l'activité des associations. Néanmoins – je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que Fabien ROUSSEL a écrit, tant mieux que vous l'ayez lu – en même temps quand on parle d'un sujet de ce type effectivement les idées peuvent se

rapprocher à quelques mots près. Le Parti communiste n'a pas besoin, derrière, du Maire de Narbonne pour expliquer ce qu'il a à faire. En tout cas, nous voulions donner une motion pour protéger les habitants de Narbonne sur ces évolutions de tarifs. Je me souviens qu'au début de mon mandat – et c'est là que vous m'avez coupé – j'avais porté une motion sur le train de nuit. Vous vous en souvenez, Monsieur le Maire. Et pourtant Fabien ROUSSEL et tout un tas d'élus communistes l'avaient aussi portée. Tout un tas d'élus de la gauche l'avait portée! Tout un tas d'élus de la France entière l'avait portée! Pourquoi, sur ce sujet qui va pénaliser quoi qu'il en soit l'activité des Narbonnaises et des Narbonnais, vous êtes en train d'essayer de faire de l'anti communisme? En tout cas, nous la voterons favorablement.

**Monsieur le Maire** : S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote. Je rappelle aux élus majoritaires que vous appuyez sur le 2.

*(Rires.)*

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : En termes de liberté, waouh! Vous êtes exemplaire, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Oui, je suis le responsable d'un groupe majoritaire.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Vous êtes le «Poutine» de Narbonne!

**Monsieur le Maire** : Et la majorité du groupe a décidé hier soir que l'on voterait contre. Je leur dis parce que je suis avec eux et je suis d'accord avec eux qu'on va voter contre en appuyant sur le 2.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Après l'intervention de Bruno BREHON, ils pouvaient changer d'avis donc c'est très beau, Monsieur le Maire.

Votants : 42

Pour : 4

Contre : 33

Abstentions : 2

Le conseil rejette la motion à la majorité

**Madame Milanka PETROVIC** : Excusez-moi, je voulais rectifier quelque chose au sujet du groupe des non-inscrits. Je pense qu'il y a eu un malentendu, je ne souhaitais pas former un groupe de non-inscrits. Je souhaitais siéger seule en tant que non-inscrite.

**Monsieur le Maire** : Venez voir la Direction des affaires juridiques et la lettre qui nous a été remise par votre colistier...

**Madame Milanka PETROVIC** : Oui, mais je vous ai écrit un mail en ce sens.

**Monsieur le Maire** : À quel moment?

**Madame Milanka PETROVIC** : Il y a un certain temps. Relisez vos mails.

**Monsieur le Maire** : Les mails, je les ai reçus, mais la lettre que vous venez de nous remettre...

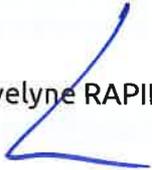
**Madame Milanka PETROVIC** : Il y a un malentendu. Chacun est non-inscrit, siège seul et prend la parole seul. Merci.



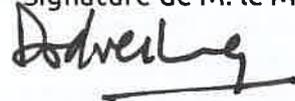
**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48

Signature du Secrétaire de Séance

  
Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire

  
Didier MOULY